ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Rapport

Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

Procès-verbaux des séances des 1er, 2, 7, 8, 9, 21, 22, 23, 28, 29 et 30 octobre 2025

et

Observations et recommandations

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 297-20251104

2025

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 1ER OCTOBRE 2025 1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES 2
AUDITIONS 2
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 2 OCTOBRE 2025 3
AUDITIONS (suite) 5
TROISIÈME SÉANCE, LE MARDI 7 OCTOBRE 2025 7
AUDITIONS (suite) 9
QUATRIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 12
AUDITIONS (suite) 13
CINQUIÈME SÉANCE, LE JEUDI 9 OCTOBRE 2025 15
AUDITIONS (suite) 16
SIXIÈME SÉANCE, LE MARDI 21 OCTOBRE 2025 18
AUDITIONS (suite) 20
SEPTIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 22 OCTOBRE 2025 23
AUDITIONS (suite) 24
HUITIÈME SÉANCE, LE JEUDI 23 OCTOBRE 2025 26
AUDITIONS (suite) 28
NEUVIÈME SÉANCE, LE MARDI 28 OCTOBRE 2025 30
AUDITIONS (suite) 32
DIXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 29 OCTOBRE 2025 35
AUDITIONS (suite) 36
ONZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 30 OCTOBRE 2025 38
AUDITIONS (suite) 39

ANNEXES

I. Personnes et organismes qui ont été entendus
II. Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus
III. Documents déposés
IV. Procès-verbal de la séance de travail du 30 octobre 2025
V. Observations et recommandations

Première séance, le mercredi 1er octobre 2025

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (Ordre de l'Assemblée le 1er octobre 2025, rétroactif au 6 juin 2025)

Membres présents :

Mme Lecours (Les Plaines), présidente
M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

M. Boissonneault (Arthabaska) en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia)
Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)
M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de francisation et d'intégration, en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Gagnon (Jonquière)
Mme Picard (Soulanges)
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Témoin :

Action Réfugiés Montréal :
Mme Nadine Louis, directrice générale
Mme Maria Juliana Prieto Gracia, coordonnatrice du programme de parrainage
Mme Meghri Bakarian, coordonnatrice des communications

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 17 h 31, Mme Lecours (Les Plaines) déclare la séance ouverte.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Roberge (Chambly), M. Morin (Acadie), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) et M. Boissonneault (Arthabaska) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend Action Réfugiés Montréal.

À 18 h 30, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 2 octobre 2025, après les avis touchant les travaux des commissions.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Original signé par

_____

Marie-Claude Paquette

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Lucie Lecours

MCP/col

Québec, le 1[er] octobre 2025

Deuxième séance, le jeudi 2 octobre 2025

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (Ordre de l'Assemblée le 1er octobre 2025, rétroactif au 6 juin 2025)

Membres présents :

Mme Lecours (Les Plaines), présidente
M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

M. Boissonneault (Arthabaska) en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia)
Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)
M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de francisation et d'intégration, en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), pour la deuxième partie de la séance
M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), pour la première partie de la séance
M. Gagnon (Jonquière)
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Commissaire à la langue française :

M. Benoît Dubreuil, commissaire à la langue française
Me Éric Poirier, commissaire adjoint à la langue française
M. Dominic Bédard, secrétaire général
M. Rodolphe Parent, agent de recherche

M. Pierre Fortin, professeur émérite, Département des sciences économiques, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Association Restauration Québec (ARQ) et Restaurants Canada :

- M. Laurence-Olivier Malouin-Trudel, président-directeur général, ARQ
- M. Martin Vézina, vice-président des affaires publiques et gouvernementales, ARQ
- Mme Marie-Pier Richard, vice-présidente Québec, Restaurants Canada

Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) et Association des détaillants en alimentation du Québec (ADAQ) :

- M. Dimitri Fraeys, vice-président de l'innovation et des affaires économiques, CTAQ
- Mme Gabrielle Fallu, directrice des relations publiques et gouvernementales, CTAQ
- M. Pierre-Alexandre Blouin, président-directeur général, ADAQ
- M. Frédéric Vincent, propriétaire du IGA Valleyfield et IGA Coteau-du-Lac, ADAQ

Association Hôtellerie du Québec :

- Mme Véronyque Tremblay, présidente-directrice générale
- Mme Joanna Lortie, vice-présidente, Hôtel Universel de Rivière-du-Loup
- Mme Dominique Villeneuve, présidente-directrice générale, Association hôtelière du Grand Montréal
- M. Alupa Clarke, président-directeur général, Association hôtelière de la région de Québec

Université du Québec en Outaouais :

- M. Adel El Zaïm, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation

Institut de recherche sur le Québec :

- M. Guillaume Rousseau, directeur de la recherche
- M. Vincent Vallée, vice-président

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 44, Mme Lecours (Les Plaines) déclare la séance ouverte.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend le Commissaire à la langue française.

À 12 h 33, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

La Commission entend M. Fortin.

À 13 h 05, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 heures, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de permettre à M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) de remplacer M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

La Commission entend l'Association Restauration Québec et Restaurants Canada.

À 14 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Conseil de la transformation alimentaire du Québec et l'Association des détaillants en alimentation du Québec.

À 15 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association Hôtellerie du Québec.

À 16 h 27, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

La Commission entend l'Université du Québec en Outaouais.

À 17 h 16, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

La Commission entend l'Institut de recherche sur le Québec.

À 17 h 53, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 7 octobre 2025, à 9 h 45.

La secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Ann-Philippe Cormier

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Lucie Lecours

APC/col

Québec, le 2 octobre 2025

Troisième séance, le mardi 7 octobre 2025

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (Ordre de l'Assemblée le 1er octobre 2025, rétroactif au 6 juin 2025)

Membres présents :

M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

Mme Bogemans (Iberville) en remplacement de Mme Blais (Abitibi-Ouest)
M. Boissonneault (Arthabaska) en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia)
Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)
M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de francisation et d'intégration, en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), pour la première et la troisième partie de la séance
M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), pour la deuxième partie de la séance
M. Gagnon (Jonquière), président de séance
M. Lemieux (Saint-Jean) en remplacement de Mme Lecours (Les Plaines)
Mme Picard (Soulanges)
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :

M. François Vincent, vice-président, Québec
Mme Maud Larivière, conseillère principale en relations publiques

Commission des partenaires du marché du travail :

M. Jean Lortie, président
Mme Julie Poirier, directrice du secrétariat
M. François Bédard, coordonnateur du secrétariat
Mme Iryna Golovan, conseillère experte du secrétariat

Conseil canadien du commerce de détail :

- M. Michel Rochette, président, Québec
- M. Francis Mailly, vice-président des affaires publiques, Québec

Sollio Groupe Coopératif :

- M. Stéphane Forget, vice-président des affaires publiques, de la coopération et de la responsabilité d'entreprise
- Mme Mylène Mc Intyre, coordonnatrice de l'attraction et l'acquisition de talents, Olymel

Confédération des syndicats nationaux :

- Mme Katia Lelièvre, vice-présidente
- Mme Marie-Hélène Bonin, conseillère syndicale, Service de recherche et de condition féminine
- M. Jean-François Lapointe, conseiller politique

Centrale des syndicats du Québec :

- M. Pascal Côté, troisième vice-président
- Mme Marie-Sophie Villeneuve, conseillère syndicale
- Mme Isabelle-Line Hurtubise, conseillère syndicale

Centrale des syndicats démocratiques :

- M. Luc Vachon, président
- M. Samuel Lesage, conseiller syndical à la recherche

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec :

- M. Denis Bolduc, secrétaire général
- Mme Maryève Boyer, vice-présidente représentant les femmes au Bureau de direction
- Me Guillaume Lavoie, conseiller syndical responsable du dossier de l'immigration

Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec :

- Mme Mélanie Gauvin, directrice générale
- Mme Thea Demmers, membre du conseil d'administration
- Mme Martha Viviana Brigada Fuentes, membre du conseil d'administration
- M. Maxime Thibault Leblanc, responsable de la recherche

Université du Québec à Montréal :

M. Sébastien Drolet, registraire

M. Antoine Goutier, directeur, Service de la planification et de l'analyse stratégique

Université du Québec à Rimouski :

M. François Deschênes, recteur

M. François Cormier, directeur, Bureau du recrutement étudiant

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 47, M. Gagnon (Jonquière) déclare la séance ouverte.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

À 10 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Commission des partenaires du marché du travail.

À 11 h 20, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Conseil canadien du commerce de détail.

À 12 h 02, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les avis touchant les travaux des commissions.

À 15 h 33, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de permettre à M. Fontecilla (Laurier-Dorion) de remplacer M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne).

La Commission entend Sollio Groupe Coopératif.

À 16 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Confédération des syndicats nationaux.

À 17 h 04, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Centrale des syndicats du Québec.

À 17 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Centrale des syndicats démocratiques.

À 18 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 15.

À 19 h 16, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de permettre à M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) de remplacer M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

La Commission entend la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

À 20 h 03, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec.

À 20 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Université du Québec à Montréal.

À 21 h 37, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Université du Québec à Rimouski.

À 22 h 21, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 8 octobre 2025, après les avis touchant les travaux des commissions.

La secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Ann-Philippe Cormier

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Lucie Lecours

APC/col

Québec, le 7 octobre 2025

Quatrième séance, le mercredi 8 octobre 2025

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (Ordre de l'Assemblée le 1er octobre 2025, rétroactif au 6 juin 2025)

Membres présents :

M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

M. Boissonneault (Arthabaska) en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia)
Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)
M. Bouazzi (Maurice-Richard) en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), pour la deuxième partie de la séance
M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de francisation et d'intégration, en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), pour la première partie de la séance
M. Fortin (Pontiac) en remplacement de Mme Prass (D'Arcy-McGee)
M. Gagnon (Jonquière)
M. Lévesque (Chauveau) en remplacement de Mme Lecours (Les Plaines)
Mme Poulet (Laporte), présidente de séance
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

M. David Santarossa, professeur invité, Université TÉLUQ

Université du Québec à Trois-Rivières :
- M. Christian Blanchette, recteur
- Mme Caroline d'Astous, directrice, Bureau des affaires gouvernementales
- Mme Catherine Lazure, registraire

Université de Montréal :
- M. Daniel Jutras, recteur

Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO) et AXTRA, l'Alliance des centres-conseils en emploi :

- M^me^ Nisrin Al Yahya, présidente et directrice générale du Réseau des services spécialisés en main-d'œuvre, COCDMO
- M^me^ Sonya Cormier, directrice générale, COCDMO
- M^me^ Valérie Roy, directrice générale, AXTRA
- M^me^ Lyne Laplante, directrice générale, Quartier de l'emploi, AXTRA

Regroupement des organismes en hébergement pour les personnes migrantes :

- M^me^ Florence Bourdeau, coordonnatrice
- M^me^ Eva Gracia-Turgeon, directrice, Foyer du monde
- M. Arthur Durieux, directeur, Le Pont - A.P.P.I.

Conseil du patronat du Québec :

- M. Arnaud Champalbert, vice-président des affaires publiques et gouvernementales
- M. Denis Hamel, conseiller stratégique

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 22, M^me^ Poulet (Laporte) déclare la séance ouverte.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Morin (Acadie) de remplacer M^me^ Prass (D'Arcy-McGee).

AUDITIONS (suite)

La Commission entend M. David Santarossa.

À 12 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Université du Québec à Trois-Rivières.

À 12 h 48, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de permettre à M. Bouazzi (Maurice-Richard) de remplacer M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

La Commission entend l'Université de Montréal.

À 15 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre et AXTRA, l'Alliance des centres-conseils en emploi.

À 16 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Regroupement des organismes en hébergement pour les personnes migrantes.

À 17 h 22, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Conseil du patronat du Québec.

À 18 h 06, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 9 octobre 2025, après les avis touchant les travaux des commissions.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Original signé par

_____

Marie-Claude Paquette

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Lucie Lecours

MCP/col

Québec, le 8 octobre 2025

Cinquième séance, le jeudi 9 octobre 2025

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (Ordre de l'Assemblée le 1er octobre 2025, rétroactif au 6 juin 2025)

Membres présents :

M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

Mme Blais (Abitibi-Ouest)
M. Boissonneault (Arthabaska) en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia)
M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de francisation et d'intégration, en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Gagnon (Jonquière)
M. Lemieux (Saint-Jean) en remplacement de Mme Picard (Soulanges)
Mme Poulet (Laporte), présidente de séance
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Institut du Québec :
- Mme Emna Braham, présidente-directrice générale
- M. Simon Savard, directeur adjoint et économiste principal
- M. Jean-Baptiste Vallantin-Dulac, économiste principal

Mme Anne Michèle Meggs, cadre à la retraite du gouvernement du Québec

Fédération des Cégeps :
- Mme Marie Montpetit, présidente-directrice générale
- Mme Manon Couturier, membre du comité directeur et directrice générale du Cégep de Baie-Comeau
- Mme Annie-Claude Laflamme, présidente du Comité des affaires internationales et directrice adjointe des études et de la vie étudiante au Bureau de l'international du Cégep de Jonquière

Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration :

- Me Laurence Trempe, coprésidente
- Me Gabrielle Thiboutot, coprésidente
- Me Stéphanie Valois, ancienne coprésidente
- Me Yves Martineau, vice-président économique et membre du conseil d'administration

Fédération des chambres de commerce du Québec :

- Mme Véronique Proulx, présidente-directrice générale
- M. Alexandre Gagnon, vice-président des affaires publiques, de la main-d'œuvre et dynamisme régional

Regroupement des groupes de parrainage et organismes au Québec :

- Mme Sandra Colon, coordonnatrice du volet parrainage, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- Hugo Ducharme, coordonnateur du parrainage et chef de bureau, Service jésuite des réfugiés Canada

Le Centre de réfugiés :

- Mme Camille Fournel, directrice de l'engagement et des communications
- Me Pierre-Luc Bouchard
- Mme Jessica Ranger, agente aux affaires juridiques

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 21, Mme Poulet (Laporte) déclare la séance ouverte.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend l'Institut du Québec.

À 12 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Mme Meggs.

À 13 h 14, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 heures, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend la Fédération des Cégeps.

À 14 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration.

À 15 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Fédération des chambres de commerce du Québec.

À 16 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Regroupement des groupes de parrainage et organismes au Québec.

À 17 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Centre de réfugiés.

À 17 h 49, M^me^ la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 21 octobre 2025, à 9 h 45.

La secrétaire de la Commission,

Original signé par

Ann-Philippe Cormier

La présidente de la Commission,

Original signé par

Lucie Lecours

APC/col

Québec, le 9 octobre 2025

Sixième séance, le mardi 21 octobre 2025

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (Ordre de l'Assemblée le 1er octobre 2025, rétroactif au 6 juin 2025)

Membres présents :

Mme Lecours (Les Plaines), présidente
M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

Mme Blais (Abitibi-Ouest)
Mme Caron (La Pinière) en remplacement de Mme Prass (D'Arcy-McGee)
M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de francisation et d'intégration, en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), pour la deuxième partie de la séance
M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), pour la première partie de la séance
M. Gagnon (Jonquière)
Mme Picard (Soulanges)
Mme Poulet (Laporte)
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Fédération étudiante collégiale du Québec :
M. Christopher Zéphyr, président
Mme Clémentine Bergeron-Isabelle, vice-présidente

Association des collèges privés du Québec :
M. Patrick Caron, président et directeur général du Collège André-Grasset
M. Patrick Bérubé, directeur général

Association des collèges privés non subventionnés :

- Mme Ginette Gervais, présidente et consultante en éducation
- M. Sylvain Lalande, trésorier et directeur des études du Collège Canada inc.

Université du Québec :

- M. Alexandre Cloutier, président
- M. Réal Daigneault, vice-président intérimaire à la recherche, à la création et à la planification
- Mme Céline Poncelin de Raucourt, vice-présidente à l'enseignement, à l'accessibilité et aux francophonies

Bureau de coopération interuniversitaire :

- M. Christian Blanchette, président du conseil d'administration et recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières
- Mme Sophie D'Amours, rectrice de l'Université Laval
- M. Sébastien Lebel-Grenier, principal et vice-chancelier de l'Université Bishop's
- M. Vincent Rousson, recteur de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Université Laval :

- Mme Sophie D'Amours, rectrice
- M. André Darveau, vice-recteur exécutif et vice-recteur aux ressources humaines et aux finances
- M. François Gélineau, vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable
- M. Jean-Benoît Tremblay, registraire

École de technologie supérieure (ETS) et Polytechnique Montréal :

- Mme Kathy Baig, directrice générale et cheffe de la direction, ETS
- Mme Annie Bouthillette, directrice exécutive des relations institutionnelles, ETS
- Mme Maud Cohen, directrice générale, Polytechnique Montréal
- M. Fred-William Mireault, conseiller en relations gouvernementales, Polytechnique Montréal

Université Bishop's :

- M. Sébastien Lebel-Grenier, principal et vice-chancelier
- Mme Geneviève Gagné, secrétaire générale

MCM-Solutions Justes :

M. Anthony Rouget, coordinateur
Me Elizabeth Collin-Paré, intervenante juridique
Mme Catherine Blais-Delisle, chargée de projet plaidoyer

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes :

M. Stephan Reichhold, directeur général
Mme Natacha Battisti, membre du conseil d'administration et directrice générale du Centre multiethnique de Québec
M. Harrold Babon, membre du conseil d'administration et organisateur communautaire à la Clinique pour la justice migrante
Mme Émilie Bouchard, coordonnatrice du volet emploi

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés :

Me Joey Hanna, chef de bureau à Montréal

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 45, Mme Lecours (Les Plaines) déclare la séance ouverte.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend la Fédération étudiante collégiale du Québec.

À 10 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association des collèges privés du Québec.

À 11 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association des collèges privés non subventionnés.

À 12 h 01, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les avis touchant les travaux des commissions.

À 16 heures, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend l'Université du Québec.

À 16 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Bureau de coopération interuniversitaire.

À 17 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Université Laval.

À 17 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'École de technologie supérieure et Polytechnique Montréal.

À 18 h 32, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 15.

À 19 h 14, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend l'Université Bishop's.

À 20 heures, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de permettre à M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) de remplacer M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

La Commission entend MCM-Solutions Justes.

À 20 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

À 21 h 37, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

À 22 h 19, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 22 octobre 2025, après les avis touchant les travaux des commissions.

La secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Ann-Philippe Cormier

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Lucie Lecours

APC/col

Québec, le 21 octobre 2025

Septième séance, le mercredi 22 octobre 2025

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (Ordre de l'Assemblée le 1er octobre 2025, rétroactif au 6 juin 2025)

Membres présents :

Mme Lecours (Les Plaines), présidente
M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)
M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Fortin (Pontiac) en remplacement de Mme Prass (D'Arcy-McGee)
M. Gagnon (Jonquière)
Mme Picard (Soulanges)
Mme Poulet (Laporte)
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Union étudiante du Québec :
Mme Flora Dommanget, présidente
M. Loïc Goyette, coordonnateur aux affaires sociopolitiques

Éducation internationale :
Mme Lysiane van der Knaap, directrice générale
Mme Gabrielle Bergeron, responsable, Appui réseau et conseillère réglementée en immigration pour les étudiants étrangers
Mme Véronique Bolduc, directrice des services éducatifs de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et des services aux entreprises, Centre de services scolaire des Navigateurs

Immigration CAST :

- M. Alex Côté, consultant réglementé en immigration canadienne
- M. Samuel Tessier, consultant réglementé en immigration canadienne

M. Jean-François Daoust, professeur agrégé, École de politique appliquée, Université de Sherbrooke

Regroupement des cégeps de régions :

- M. Sylvain Gaudreault, président et directeur général du Cégep de Jonquière
- M^me^ Julie Gasse, directrice générale du Cégep de Rimouski
- M. André Gobeil, directeur général du Cégep de Chicoutimi

Université Concordia :

- M. Graham Carr, recteur et vice-chancelier
- M. Pascal Lebel, directeur général des relations gouvernementales
- M^me^ Stéphanie De Celles, registraire

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 12, M^me^ Lecours (Les Plaines) déclare la séance ouverte.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend l'Union étudiante du Québec.

À 12 heures, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Éducation internationale.

À 12 h 44, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 04, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend Immigration CAST.

À 15 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M. Daoust.

À 16 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Regroupement des cégeps de régions.

À 17 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Université Concordia.

À 18 h 09, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 23 octobre 2025, après les avis touchant les travaux des commissions.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Original signé par

_____

Marie-Claude Paquette

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Lucie Lecours

MCP/col

Québec, le 22 octobre 2025

Huitième séance, le jeudi 23 octobre 2025

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (Ordre de l'Assemblée le 1er octobre 2025, rétroactif au 6 juin 2025)

Membres présents :

Mme Lecours (Les Plaines), présidente
M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

M. Boissonneault (Arthabaska) en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia)
Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)
M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de francisation et d'intégration, en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Gagnon (Jonquière)
Mme Picard (Soulanges)
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent :

M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet de la MRC de La Matanie

Drummond économique :

M. Gerry Gagnon, directeur général
Mme Julie Biron, directrice de l'attraction et du développement de talents
Me Philippe Proulx, avocat en droit de l'immigration
Mme Cindy Virasack, directrice des ressources humaines, de la gestion de projets et des communications, Métalus inc.

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine :

- M. Alexandre Bessette, directeur de l'attractivité, des communications et de l'expérience citoyenne
- M. François-Olivier Picard, chercheur, Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophones

Centre des travailleurs et travailleuses immigrants :

- M. Cheolki Yoon, président du conseil d'administration
- M. Raphaël Laflamme, organisateur communautaire à la section régionale de Québec–Capitale-Nationale
- M^me^ Paule Fontep, membre de la section régionale de l'Outaouais
- M. Yader Francisco Martinez Martinez, membre de la section régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Manufacturiers et Exportateurs du Québec :

- M^me^ Julie White, présidente-directrice générale
- M^me^ Jolyanne Gagné, conseillère principale des affaires publiques et des relations gouvernementales

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail :

- M^me^ Colette Cummings, directrice générale
- M^me^ Valérie Gilker Létourneau, responsable, Comité femmes et employabilité
- M^me^ Céline Montesinos, directrice générale, Connexion Emploi ressource femmes
- M^me^ Marie-Laure Labadie, directrice générale, Étape emploi

Québec Réunifié :

- M. Jean-Sébastien Gervais, responsable des opérations
- M^me^ Marie-Gervaise Pilon, coordonnatrice de campagne
- M. William Frederick Blewitt, membre honoraire

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 15, M^me^ Lecours (Les Plaines) déclare la séance ouverte.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent.

Avec la permission de M^me^ la présidente, M. Roberge (Chambly) dépose le document coté CRC-100 (annexe III).

L'audition se poursuit.

À 12 h 02, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Drummond économique.

À 12 h 47, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 heures, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

À 14 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants.

À 15 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Manufacturiers et Exportateurs du Québec.

À 16 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail.

À 17 h 11, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Québec Réunifié.

À 17 h 53, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 28 octobre 2025, à 9 h 45.

La secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Ann-Philippe Cormier

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Lucie Lecours

APC/col

Québec, le 23 octobre 2025

Neuvième séance, le mardi 28 octobre 2025

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (Ordre de l'Assemblée le 1er octobre 2025, rétroactif au 6 juin 2025)

Membres présents :

Mme Lecours (Les Plaines), présidente
M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

M. Boissonneault (Arthabaska) en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia)
Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)
Mme Caron (La Pinière) en remplacement de Mme Prass (D'Arcy-McGee)
M. Gagnon (Jonquière), président de séance
M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)
Mme Picard (Soulanges)
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Union des municipalités du Québec :

Mme Évelyne Beaudin, coprésidente de la Table sur l'accueil des nouveaux arrivants et mairesse de Sherbrooke
M. Marc-Alexandre Brousseau, président du Caucus des cités régionales et maire de Thetford Mines
M. Philippe Biuzzi, conseiller aux politiques

Fédération québécoise des municipalités :

M. Jacques Demers, président, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog
Mme Ginette Paquet, mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan
M. Pierre Châteauvert, directeur des politiques

Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et Montréal International :

- Mme Isabelle Dessureault, présidente et cheffe de la direction, CCMM
- Mme Sandrine Veillette, directrice des affaires économiques et des communications, CCMM
- M. Stéphane Paquet, président-directeur général, Montréal International
- Mme Joëlle Chatel-DeRepentigny, vice-présidente de la stratégie et des communications, Montréal International

Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis (CCIGL), Table régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) et Chaudière-Appalaches Économique :

- Mme Marie-Josée Morency, présidente-directrice générale, CCIGL
- Mme Marie-Christine Lavoie, présidente de l'Alliance des chambres de commerce de la Chaudière-Appalaches et directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce, CCIGL
- M. Daniel Turcotte, président, préfet de la MRC de Lotbinière et maire de Val-Alain, TREMCA
- M. Alain Vallières, président, directeur général de Développement économique Bellechasse et maire de Saint-Vallier-de-Bellechasse, Chaudière-Appalaches Économique

Assemblée des MRC de la Côte-Nord :

- M. Marcel Furlong, président et préfet de la MRC Manicouagan
- M. Benjamin Ducornait, coordonnateur

Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le Fjord (CCISF), Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean et Promotion Saguenay :

- Mme Sandra Rossignol, présidente-directrice générale, CCISF
- M. Yannick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- M. Stéphane Lacasse, directeur général, Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Mme Claudia Fortin, directrice générale adjointe, Promotion Saguenay

Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale, Québec International et Chambre de commerce et d'industrie de Québec (CCIQ) :

- Mme Martine Godbout, directrice générale, Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale
- M. Carl Viel, président-directeur général, Québec International
- Mme Marie-Josée Chouinard, vice-présidente des talents internationaux et des investissements étrangers, Québec International
- M. Frédérik Boisvert, président et chef de la direction, CCIQ

Comité régional en immigration de l'Abitibi-Témiscamingue :

- M^me^ Andréa Paquin-Lessard, directrice générale, Attractivité Abitibi-Témiscamingue
- M. Sébastien Richard, président, Chambre de commerce de Val-d'Or
- M^me^ Louise Ratté, responsable de l'admission des élèves internationaux, Expérience Québec de la région Abitibi-Témiscamingue

Université McGill :

- P^re^ Angela Campbell, première vice-provost par intérim aux études et à la vie étudiante
- P^r^ Fabrice Labeau, vice-recteur de l'administration et des finances

Ville de Québec :

- M. Luc Monty, directeur général
- M^me^ Sylvie Roy, directrice de section, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire

M^e^ Maxime Lapointe, Maxime Lapointe & associés inc.

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 46, M^me^ Lecours (Les Plaines) déclare la séance ouverte.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. Morin (Acadie) fait une demande en vertu de l'article 176 du Règlement de l'Assemblée nationale afin que la Commission détermine, en séance de travail, les observations, conclusions ou recommandations qu'elle entend formuler.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend l'Union des municipalités du Québec.

À 10 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Fédération québécoise des municipalités.

À 11 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Montréal International.

À 12 h 10, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les avis touchant les travaux des commissions.

À 15 h 28, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis, la Table régionale des élus de la Chaudière-Appalaches et Chaudière-Appalaches Économique.

À 16 h 13, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

À 16 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Gagnon (Jonquière) remplace M^me^ la présidente.

La Commission entend la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le Fjord, l'Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean et Promotion Saguenay.

À 17 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^me^ Lecours (Les Plaines) reprend ses fonctions à la présidence.

La Commission entend le Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale, Québec International et la Chambre de commerce et d'industrie de Québec.

À 18 h 28, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 15.

À 19 h 17, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend le Comité régional en immigration de l'Abitibi-Témiscamingue.

À 19 h 37, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

L'audition se poursuit.

À 20 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Université McGill.

À 20 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Ville de Québec.

À 21 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M^e^ Maxime Lapointe.

À 22 h 24, M^me^ la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 29 octobre 2025, après les avis touchant les travaux des commissions.

La secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Ann-Philippe Cormier

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Lucie Lecours

APC/col

Québec, le 28 octobre 2025

Dixième séance, le mercredi 29 octobre 2025

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (Ordre de l'Assemblée le 1er octobre 2025, rétroactif au 6 juin 2025)

Membres présents :

Mme Lecours (Les Plaines), présidente
M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)
M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Gagnon (Jonquière)
Mme Picard (Soulanges)
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

La Guilde du jeu vidéo du Québec :
- Mme Stéphanie Marchand, présidente
- Me Didier Leroux, membre du Comité Immigration et avocat en immigration et mobilité
- Mme Mélanie Boulanger, membre du Comité Immigration et spécialiste en mobilité internationale
- Mme Sarah Gougeon, directrice des relations gouvernementales

M. Efraín Augusto Espinosa Losada, technicien en administration et en éducation spécialisée et M. Mazen Houdeib

Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec :
- Mme Yasmina Chouakri, directrice générale
- Mme Marie Nikette Lorméus, directrice des opérations et adjointe à la direction
- Mme Hinda Bacha, recherchiste

Association canadienne des professionnels en immigration :

- M. Dory Jade, directeur exécutif
- M. Timothy Morson, consultant règlementé en immigration et citoyenneté et conseiller en ressources humaines agréé
- M. Louis-René Gagnon, expert technique en immigration

Alliance main-d'œuvre étrangère :

- M^me^ Anne-Renée Meloche, vice-présidente des ressources humaines, Groupe Meloche
- M. Mathieu Jeanneau, vice-président et directeur des opérations, Emballage St-Jean
- M. Claude Blanchet, président-directeur général, CIF Métal
- M^me^ Julie Breault, vice-présidente entreposage, Transport Bourassa

Organisations internationales de l'aviation civile de Montréal :

- M^me^ Alexandra Paré, directrice de l'adhésion, du marketing et des communications, Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales
- M^me^ Amandine Gicquel, gestionnaire des relations avec l'industrie, Canada et Bermudes, Association du transport aérien international
- M^me^ Céline Canu, directrice générale, Fédération internationale des associations de pilotes de ligne
- M. Dominic Têtu, directeur financier et vice-président principal à l'administration, Conseil international des aéroports

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 15, M^me^ Lecours (Les Plaines) déclare la séance ouverte.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend La Guilde du jeu vidéo du Québec.

À 12 h 07, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

La Commission entend MM. Espinosa Losada et Houdeib.

À 12 h 50, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 01, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec.

À 15 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association canadienne des professionnels en immigration.

À 16 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Alliance main-d'œuvre étrangère.

À 17 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Organisations internationales de l'aviation civile de Montréal.

À 18 h 09, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 30 octobre 2025, après les avis touchant les travaux des commissions.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Original signé par

Mériem Lahouiou

La présidente de la Commission,

Original signé par

Lucie Lecours

ML/col

Québec, le 29 octobre 2025

Onzième séance, le jeudi 30 octobre 2025

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (Ordre de l'Assemblée le 1er octobre 2025, rétroactif au 6 juin 2025)

Membres présents :

Mme Lecours (Les Plaines), présidente
M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

Mme Caron (La Pinière) en remplacement de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis)
M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Gagnon (Jonquière)
Mme Picard (Soulanges)
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Corporation des concessionnaires automobiles du Québec et Corporation des concessionnaires automobiles du Nord-Ouest :

- M. Michel Dion, président et président de Norauto Nissan
- M. Donald Dion, président sortant et président d'Action Kia
- M. Charles Robert, directeur des affaires gouvernementales et des relations avec les médias

Regroupement québécois des résidences pour aînés :

- Mme Natalie Pouliot, directrice des affaires gouvernementales
- M. Hans Brouillette, directeur des affaires publiques
- M. David Alain, membre du conseil d'administration

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 23, M[me] Lecours (Les Plaines) déclare la séance ouverte.

M[me] la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend la Corporation des concessionnaires automobiles du Québec et la Corporation des concessionnaires automobiles du Nord-Ouest.

À 12 h 07, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Regroupement québécois des résidences pour aînés.

M[me] la présidente dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe II).

À 12 h 49, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ayant accompli son mandat suspend ses travaux jusqu'à 13 heures, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Ann-Philippe Cormier

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Lucie Lecours

APC/col

Québec, le 30 octobre 2025

ANNEXE I

Personnes et organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Action Réfugiés Montréal	094M
Alliance main-d'œuvre étrangère	065M
Assemblée des MRC de la Côte-Nord	003M
Association canadienne des professionnels en immigration	106M
Association des collèges privés du Québec	078M
Association des collèges privés non subventionnés	102M
Association des détaillants en alimentation du Québec	090M
Association Hôtellerie du Québec	114M
Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration	096M
Association Restauration Québec	072M
AXTRA, l'Alliance des centres-conseils en emploi	101M
Bureau de coopération interuniversitaire	050M
Centrale des syndicats démocratiques	029M
Centrale des syndicats du Québec	001M
Centre de réfugiés	124M
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants	123M
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	034M
Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis	012M
Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le Fjord	057M

Chambre de commerce et d'industrie de Québec	108M
Chaudière-Appalaches Économique Table régionale des élus de la Chaudière-Appalaches	042M
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	073M
Comité régional en immigration de l'Abitibi-Témiscamingue	074M
Commissaire à la langue française	087M
Commission des partenaires du marché du travail	019M
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	049M
Confédération des syndicats nationaux	046M
Conseil canadien du commerce de détail	040M
Conseil de la transformation alimentaire du Québec	085M
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail	095M
Conseil du patronat du Québec	117M
Corporation des concessionnaires automobiles du Nord-Ouest Corporation des concessionnaires automobiles du Québec	041M
Daoust, Jean-François	
Drummond économique	088M
École de technologie supérieure	075M
Éducation internationale	008M
Espinosa Losada, Efraín Augusto	
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	053M
Fédération des Cégeps	069M

Fédération des chambres de commerce du Québec	083M
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	077M
Fédération étudiante collégiale du Québec	126M
Fédération québécoise des municipalités	129M
Fortin, Pierre	058M
Guilde du jeu vidéo du Québec	080M
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	113M
Houdeib, Mazen	
Immigration CAST	010M
Institut de recherche sur le Québec	118M
Institut du Québec	089M
Lapointe, Maxime	013M
Manufacturiers et Exportateurs du Québec	035M
MCM-Solutions Justes	128M
Meggs, Anne Michèle	036M
Montréal International	070M
Organisations internationales de l’aviation civile de Montréal	052M
Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale	007M
Polytechnique Montréal	081M
Promotion Saguenay	093M
Québec International	068M

Québec Réunifié	015M
Regroupement des cégeps de régions	111M
Regroupement des groupes de parrainage et organismes au Québec	135M
Regroupement des organismes en hébergement pour les personnes migrantes	037M
Regroupement québécois des résidences pour aînés	099M
Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec	023M
Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec	082M
Restaurants Canada	091M
Santarossa, David	022M
Sollio Groupe Coopératif	025M
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes	098M
Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent	031M
Union des municipalités du Québec	026M
Union des Préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean	064M
Union étudiante du Québec	009M
Université Bishop's	115M
Université Concordia	047M
Université de Montréal	103M
Université du Québec	051M
Université du Québec à Montréal	054M
Université du Québec à Rimouski	038M

Université du Québec à Trois-Rivières	021M
Université du Québec en Outaouais	024M
Université Laval	071M
Université McGill	067M
Ville de Québec	109M

ANNEXE II

Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Mémoires des personnes et organismes qui n'ont pas été entendus

ABL Immigration	017M
AC Immigration Solutions	011M
Alliage 02	086M
Alliance de l'industrie touristique du Québec	134M
Amnistie internationale Canada francophone	138M
Association des commissions scolaires anglophones du Québec	112M
Association des industries de l'automobile du Canada	055M
Association des manoeuvres inter-provinciaux	107M
Association des paysagistes professionnels du Québec Groupex	006M
Association du Barreau canadien, Division du Québec	027M
Association étudiante à l'école des sciences de la gestion de l'UQÀM	116M
Association étudiante de l'ENAP	061M
Association étudiante de Polytechnique	079M
Association étudiante des cycles supérieurs de HEC Montréal	132M
Association Générale des Étudiants et Étudiantes de la Faculté de l'Éducation Permanente	121M
Bélair, Normand	016M
Benabdel, Mohamed	062M
Bismarck Sanon, Tolo	120M

Centre multiethnique de Québec et les Habitations du centre multiethnique de Québec	119M
Communauté métropolitaine de Montréal	104M
Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval	137M
Conseil québécois des Ressources humaines en tourisme	076M
Corporation des carrossiers professionnels du Québec	066M
Distriq, Zone Innovation Quantique	030M
Dooh, Christian	004M
Droits collectifs Québec	136M
Dupire, Léo	130M
Exo-s	105M
Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal	044M
Fédération des centres de services scolaires du Québec	092M
Fédération étudiante de droit du Québec	127M
Filière porcine du Québec	140M
Fournier, Axel	060M
FTQ-Construction	045M
Groupe Proco inc.	039M
HEC Montréal	097M
INICI	122M
Lebeau, Bruno	059M
Lepage Millwork	043M

Maison Internationale de la Rive-Sud	014M
Manufacturiers de structures de bois du Québec	002M
Montérégie Économique	084M
Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi	056M
PH Tech	110M
Place aux jeunes en région	033M
Regroupement d'entreprises manufacturières des régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale	133M
Regroupement de 62 familles	005M
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	028M
Sirois, André	125M
STC Manufacturier	018M
Tessier, Audrey	131M
Université de Sherbrooke	048M
Université du Québec à Chicoutimi	139M
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	032M
Ville de Montréal	100M
Ville de Sherbrooke	063M
Volume10	020M

ANNEXE III

Documents déposés

Documents déposés

Séance du 23 octobre 2025

Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration. Lettre adressée à la ministre de l'Emploi et Développement social Canada et à la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté	CRC-100

ANNEXE IV

Procès-verbal de la séance de travail du 30 octobre 2025

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Procès-verbal

de la séance de travail du jeudi 30 octobre 2025

Déterminer les observations, conclusions ou recommandations à la suite de la consultation générale et des auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

2025

Séance de travail du jeudi 30 octobre 2025

Objet : Déterminer les observations, conclusions ou recommandations à la suite de la consultation générale et des auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

Membres présents :

Mme Lecours (Les Plaines), présidente
M. Morin (Acadie), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, de francisation et d'intégration

Mme Blais (Abitibi-Ouest)
M. Boissonneault (Arthabaska) en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia)
M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Gagnon (Jonquière)
Mme Picard (Soulanges)
Mme Poulet (Laporte)
M. Roberge (Chambly), ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Mme Schmaltz (Vimont)

Autres personnes présentes :

M. Jean-Philippe Angers, conseiller politique, Cabinet de la cheffe de l'opposition officielle
Mme Lucie Arbour, analyste, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Frédéric Aubé, attaché politique, Cabinet du leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
Mme Natasha Barnes Crépeau, directrice adjointe, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Mme Marie-Pier Bouchard, analyste, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Mme Vicky Boucher, secrétaire de commission, Direction des commissions parlementaires
Mme Victoria Cornand, conseillère politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M^me^ Romane David-Raynault, conseillère politique du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
M. William Demers, conseiller politique du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
M. Marc Duperron, attaché politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
M. Frédérik Houde, conseiller politique, Service de recherche, Coalition avenir Québec
M^me^ Mélissa Huot-Gallien, directrice des commissions parlementaires, Cabinet de la leader parlementaire de l'opposition officielle
M^me^ Astrid Martin, coordonnatrice à la procédure parlementaire, Direction des commissions parlementaires
M^me^ Elisabeth Vigneault, recherchiste, Service de recherche, Parti Québécois

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 01, M^me^ Lecours (Les Plaines) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^mes^ Barnes Crépeau, Cornand, David-Raynault, Huot-Gallien et Vigneault ainsi qu'à MM. Angers, Aubé, Demers, Duperron et Houde d'assister à la séance.

M^me^ la secrétaire informe la commission des remplacements.

M^me^ la présidente indique que la Commission se réunit à la demande de M. Morin (Acadie) en vertu de l'article 176 du Règlement de l'Assemblée nationale.

M^me^ la présidente informe la Commission qu'une synthèse du mandat et des principaux thèmes soulevés lors des auditions publiques a été transmise aux membres et est disponible sur Greffier. Ce document a été préparé par les analystes de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage sur les propositions d'observations et de recommandations des membres.

M. Morin (Acadie) propose l'observation suivante :

> Les multiples changements aux programmes d'immigration ont grandement nui à la prévisibilité, ont causé des dommages à la réputation du Québec à l'étranger et ont nui à l'économie du Québec.

L'observation est rejetée.

M. Morin (Acadie) propose l'observation suivante :

> Les permis de travail fermés causent un préjudice pour les personnes immigrantes, lors de fermetures d'entreprises, et il y a lieu de travailler à la mise en place de permis de travail ouverts afin de permettre au travailleur de se relocaliser.

L'observation est adoptée.

M. Morin (Acadie) propose l'observation suivante :

> Malgré la mise en place de Francisation Québec, de nombreux enjeux d'accessibilité subsistent en matière de francisation, notamment pour les immigrants à l'emploi, ce qui nuit à l'intégration des personnes immigrantes.

L'observation est rejetée.

M. Morin (Acadie) propose l'observation suivante :

> Dans certaines catégories d'immigration, notamment en matière de regroupement familial et de gens d'affaires, le Québec a un inventaire important de demandes à traiter.

L'observation est adoptée.

M. Morin (Acadie) propose l'observation suivante :

> Les travailleurs temporaires ont une importance capitale pour le maintien et le développement des entreprises en région dans plusieurs secteurs,

> notamment le manufacturier, en transformation alimentaire et dans les secteurs touristiques.

L'observation est adoptée à la majorité des voix.

M. Morin (Acadie) propose l'observation suivante :

> Les quotas imposés par la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers (projet de loi nº 74) ont un impact majeur sur la capacité de recherche et d'innovation du Québec, en plus de mettre à mal la carte des programmes des établissements d'enseignement supérieur en région.

L'observation est rejetée.

M. Morin (Acadie) propose l'observation suivante :

> La suspension du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a entraîné des conséquences majeures sur les personnes en processus d'immigration et sur l'économie du Québec.

L'observation est rejetée.

M. Morin (Acadie) propose l'observation suivante :

> Le gouvernement du Québec n'est actuellement pas capable de délimiter, avec des paramètres fiables, la capacité d'accueil du Québec.

L'observation est rejetée.

M. Morin (Acadie) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec poursuive le dialogue, en collaboration avec les structures régionales – notamment les municipalités, les MRC, les établissements d'enseignement supérieur, les chambres de commerce et autres acteurs locaux – afin d'identifier les besoins économiques et territoriaux, de concevoir une offre d'intégration et de francisation adaptée

aux réalités régionales, et ainsi favoriser une régionalisation plus efficace de l'immigration, au profit du Québec et de l'ensemble de ses régions.

La recommandation est adoptée.

M. Morin (Acadie) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement du Québec reprenne le contrôle de l'immigration économique en partenariat avec les régions.

La recommandation est adoptée.

M. Morin (Acadie) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement du Québec lève le moratoire sur le PEQ, notamment pour ceux qui étaient en processus lors de l'imposition du moratoire.

La recommandation est rejetée.

M. Morin (Acadie) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement du Québec reprenne dès maintenant la réception, assure un traitement continu et sans restriction des demandes de regroupement familial, jusqu'à la stabilisation de l'inventaire, afin d'atteindre des délais comparables à ceux des autres provinces canadiennes et de réduire significativement l'attente vécue par les familles québécoises concernées, tout en respectant les engagements internationaux en la matière.

La recommandation est rejetée.

M. Morin (Acadie) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement du Québec retire les cégeps, les collèges privés subventionnés et les universités des quotas imposés pour les étudiants internationaux.

La recommandation est rejetée.

M. Morin (Acadie) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec négocie sérieusement avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir une clause de droit acquis (clause grand-père) pour les travailleurs étrangers temporaires actuellement au Québec.

La recommandation est adoptée.

M. Morin (Acadie) propose la recommandation suivante :

> Que le gouvernement du Québec négocie sérieusement avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir la pleine gestion du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI).

La recommandation est adoptée.

M. Morin (Acadie) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec se dote d'une stratégie claire et bonifiée avec les régions, pour faire face aux besoins découlant de l'accueil de toutes les catégories d'immigrants compte tenu des importants besoins en main-d'œuvre.

La recommandation est adoptée.

M. Morin (Acadie) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec tienne compte de la démographie afin d'assurer la croissance et l'occupation du territoire.

La recommandation est adoptée.

M. Morin (Acadie) propose la recommandation suivante :

> Que le gouvernement du Québec travaille avec les chercheurs en milieu universitaire afin de définir la capacité d'accueil du Québec, basée sur des indicateurs clairs et transparents.

La recommandation est adoptée à la majorité des voix.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec se dote de mesures visant à atténuer les effets de la séparation familiale sur les enfants et les familles québécoises en intégrant la priorisation des dossiers de regroupement familial à une éventuelle stratégie de réduction des délais de traitement en immigration.

La recommandation est rejetée.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec intègre la régionalisation et la reconnaissance des besoins différenciés des territoires à la planification de l'immigration, de façon à soutenir le développement économique, culturel et social des communautés ainsi que l'intégration durable des personnes immigrantes.

La recommandation est adoptée.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec renforce la vitalité des institutions scolaires et d'enseignement supérieur et leur autonomie scientifique en consolidant ou en mettant en place les programmes nécessaires pour assurer une présence soutenue de la communauté scientifique internationale au sein des communautés étudiantes et professorales.

La recommandation est rejetée.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec mette en œuvre des mesures pour renforcer et adapter les infrastructures, les services et les programmes d'accueil, et pour soutenir la volonté d'accueil des communautés, afin de permettre une immigration durable et inclusive et une intégration optimale des nouveaux arrivants.

La recommandation est rejetée.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec assure une planification de l'immigration claire et cohérente afin d'offrir de la prévisibilité aux communautés d'accueil et de respecter le contrat moral envers les personnes immigrantes.

La recommandation est rejetée.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec s'assure, dans le cadre de sa planification de l'immigration, de garantir l'accessibilité et la qualité des services de francisation pour la population déjà présente sur le territoire ainsi que pour les personnes qui s'y établiront, afin de favoriser une intégration en français durable et réussie.

La recommandation est adoptée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose l'observation suivante :

> Au 1er janvier 2025, selon Statistique Canada, le nombre total d'immigrants non permanents s'élevait à 565 452 personnes. Parmi eux, 200 495 relèvent du Québec: 72 405 étaient des travailleurs étrangers temporaires et 128 090 des étudiants internationaux. Dans les 364 957 résidents non permanents restants qui relèvent du fédéral, 179 017 étaient des demandeurs d'asile, et 185 940 étaient des titulaires d'un permis de travail dans le Programme de mobilité internationale.

L'observation est adoptée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose l'observation suivante :

> Depuis 2016, le nombre d'immigrants temporaires a presque quintuplé, notamment en raison des assouplissements réglementaires adoptés par la CAQ et le gouvernement fédéral.

L'observation est rejetée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose l'observation suivante :

> La hausse du nombre de travailleurs temporaires a créé une dépendance au sein des entreprises, ralenti leur productivité et freiné leur transition vers l'automatisation.

L'observation est adoptée à la majorité des voix.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose l'observation suivante :

> Le nombre de demandeurs d'asile accueillis au Québec est supérieur au poids démographique de la province au sein du Canada.

L'observation est adoptée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose l'observation suivante :

> L'augmentation exponentielle de l'immigration a contribué à la crise du logement, accentué la pression sur les services publics et participé au recul du français.

L'observation est adoptée à la majorité des voix.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose l'observation suivante :

> L'immigration soutenue des dix dernières années a engendré d'importants défis en matière d'intégration.

L'observation est adoptée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose l'observation suivante :

> L'augmentation de l'immigration décidée conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral n'a pas permis de résoudre la pénurie de main-d'œuvre. Pire encore, les changements démographiques résultant de ces choix ont entraîné une baisse du PIB par habitant au Canada, selon plusieurs experts. En somme, rien ne démontre, bien au contraire, que le niveau actuel d'immigration ait des effets positifs sur la pénurie de main-d'œuvre et sur l'économie.

L'observation est rejetée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec aille chercher l'ensemble des pouvoirs en matière d'immigration auprès du gouvernement fédéral, en utilisant tous les moyens juridiques, fiscaux et politiques à sa disposition.

La recommandation est adoptée à la majorité des voix.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec réduise d'au moins la moitié l'immigration temporaire, en faisant passer le nombre de résidents non permanents de près de 616 000 en janvier 2025 à une cible de 250 000 à 300 000 d'ici quatre ans.

La recommandation est rejetée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec fixe les seuils d'immigration permanente à 35 000 nouveaux résidents permanents par année.

La recommandation est rejetée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose la recommandation suivante :

> QUE, dans le cadre de ces 35 000 admissions annuelles, le gouvernement du Québec augmente la part des réunifications familiales (conjoints, enfants et adoptions) et exige une connaissance du français pour les conjoints en âge de travailler.

La recommandation est rejetée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec décrète un moratoire sur l'immigration économique permanente provenant de l'extérieur du Québec, pour le volet des travailleurs qualifiés, afin de sélectionner les nouveaux résidents permanents parmi les immigrants temporaires — soit les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires répondant aux exigences linguistiques.

La recommandation est rejetée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec ramène graduellement le nombre d'étudiants étrangers à son niveau traditionnel de 50 000 par année, en accordant un traitement prioritaire aux programmes offerts en région.

La recommandation est rejetée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec révise la politique de financement des universités en lien avec les étudiants étrangers.

La recommandation est rejetée.

M. Boissonneault (Arthabaska) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec mette en place des permis de travail ouverts, régionaux et sectoriels, en remplacement des permis de travail fermés.

La recommandation est rejetée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Pour la première fois, le gouvernement du Québec inclut des orientations prenant en compte l'immigration temporaire. Plusieurs groupes ont noté cette intention du gouvernement comme étant une amélioration à la planification pluriannuelle, voire un ajout essentiel, et cela a été très bien accueilli.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Plusieurs groupes ont exprimé leurs opinions sur la cible de diminution dans les deux programmes sous le contrôle du Québec, le Programme des étudiants étrangers (PÉÉ) et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Il a été mentionné que le PÉÉ et le PTET jouent un rôle dans la régionalisation de l'immigration en favorisant l'installation des nouveaux arrivants en région.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Parmi les groupes économiques, une hausse du seuil de travailleurs étrangers temporaires (TET) a souvent été mentionnée. Les établissements d'enseignement ont souvent exprimé leur opinion sur le seuil d'immigration temporaire, mais ils ont surtout parlé du décret de gestion des demandes dans le Programme des étudiants étrangers (PÉÉ) et des modalités d'application des quotas de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Les groupes étaient au fait de l'existence du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) comme nouveau programme d'immigration permanente et ils savaient que les premières invitations ont été faites en juillet 2025. Une certaine méconnaissance de la part des groupes quant à son fonctionnement a cependant été notée.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Les groupes reconnaissaient que le PSTQ est un outil permettant d'arrimer les besoins économiques et régionaux du Québec, tout en respectant l'engagement du gouvernement en faveur de la vitalité de la langue française.

L'observation est adoptée à la majorité des voix.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Les exigences de français modulées en fonction du volet (niveau 5 à l'oral pour le volet 2, niveau 7 à l'oral et 5 à l'écrit pour les volets 1 et 3) ont bien été accueillies. Néanmoins, certains groupes économiques et de droits des immigrants ont demandé une baisse des exigences de français pour permettre à un plus grand nombre d'individus de se qualifier au PSTQ.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Les groupes représentant des établissements d'enseignement ont insisté sur l'importance des étudiants étrangers pour la recherche et comme vecteur d'intégration et de régionalisation.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Le *Décret concernant la réception et le traitement des demandes présentées à titre d'étudiant étranger* a été au cœur des interventions des établissements, et il a été souvent proposé d'exclure les renouvellements de CAQ ou certains réseaux (public, universitaire, etc.) des quotas afin de faciliter la planification du recrutement dans les établissements d'enseignement.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Les changements récents dans les programmes autant fédéraux que ceux du Québec ont été identifiés comme des sources d'incertitude pour les étudiants étrangers, qui ont appliqué en moins grande quantité en 2025 qu'auparavant. Notons cependant que la diminution a commencé en septembre 2024, soit avant le dépôt de la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers (projet de loi n° 74). Cet état de fait démontre bien que l'incertitude dénoncée est surtout le fait des annonces du gouvernement fédéral.

L'observation est adoptée à la majorité des voix.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Il est important de noter, cependant, que le nombre total d'étudiants n'est pas en diminution en 2025 comparativement aux années précédentes.

L'observation est adoptée à la majorité des voix.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> La nouvelle exigence de français pour le PTET lors du renouvellement après trois ans, fixée au niveau 4 à l'oral, a été peu abordée, mais elle reçoit un accueil plutôt favorable. Cette mesure s'inscrit dans la volonté de contribuer à inverser le déclin du français et à assurer la pérennité de la langue au Québec, notamment dans les grands centres.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Francisation Québec entame sa troisième année d'existence avec un nombre record de personnes francisées en 2024-2025, soit 91 165 personnes, dont plus de la moitié sont des travailleurs étrangers temporaires. La flexibilité et la diversité de l'offre demeurent appréciées, bien que des bris de services survenus à l'automne 2024 aient entraîné un allongement des délais notamment dans certaines régions.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Une intégration réussie au marché du travail passe par l'accès à des emplois correspondant aux compétences des personnes immigrantes. Les efforts visant une meilleure reconnaissance des compétences sont encouragés. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la reconnaissance des qualifications par les ordres professionnels, tout en exprimant le souhait d'un assouplissement des équivalences pour la reconnaissance des diplômes, afin de mieux concilier l'accès au marché du travail. Toutefois, il demeure essentiel que cette reconnaissance respecte le système québécois, afin de garantir des professionnels compétents et formés aux normes professionnelles et aux pratiques de travail du Québec.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

> Des groupes ont concédé que les services publics sont sous pression en raison de la croissance démographique, mais il n'y a pas de consensus sur une définition de la capacité d'accueil. Plusieurs acteurs ont signalé des indicateurs sous tension, tels que la demande de logements et la francisation. Un intervenant a ajouté une dimension parfois oubliée : la volonté d'accueil de la société québécoise. Il a aussi ajouté que les Québécois ont une préférence de plus en plus grande pour une diminution des seuils d'immigration, ce qui impacte l'intégration et l'acceptabilité des

politiques publiques. Il a été suggéré que la capacité d'accueil soit définie en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

La rétention et l'établissement durable des personnes immigrantes partout au Québec reposent sur un soutien constant aux politiques d'intégration. Les efforts visant une intégration culturelle, linguistique et économique harmonieuse doivent être encouragés et renforcés. Plusieurs groupes soulignent le rôle essentiel des programmes d'intégration dans leurs régions et considèrent ces initiatives comme indispensables. Ils expriment toutefois le souhait de bénéficier d'une plus grande autonomie et d'une reddition de comptes adaptée selon les différents programmes. La mixité des nouveaux arrivants avec la société d'accueil a été mentionnée comme un facteur d'intégration et un enjeu de plus en plus grand dans certaines écoles, particulièrement à Montréal.

L'observation est adoptée à la majorité des voix.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

La régionalisation de l'immigration demeure un levier essentiel pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et soutenir la vitalité des régions. Les initiatives d'attraction, de rétention et de développement de communautés accueillantes sont reconnues et doivent être poursuivies.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose l'observation suivante :

De nombreuses préoccupations ont été soulevées quant aux délais de traitement et au gel temporaire des nouvelles demandes jusqu'en juin 2026. Les intervenants soulignent notamment l'importance d'atteindre des délais raisonnables afin de favoriser la réunification familiale.

L'observation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec augmente ses invitations dans le PSTQ afin de permettre la rétention de la main-d'œuvre, notamment en région, et répondre aux besoins économiques du Québec.

La recommandation est adoptée à majorité des voix.

M. Roberge (Chambly) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec continue ses efforts pour offrir la stabilité au réseau postsecondaire, qui favorise la régionalisation de l'immigration.

La recommandation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec continue d'honorer ses engagements humanitaires.

La recommandation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement du Québec poursuive ses efforts afin d'offrir une offre de francisation via Francisation Québec ainsi que des conditions nécessaires pour permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer à la société québécoise.

La recommandation est adoptée.

M. Roberge (Chambly) propose la recommandation suivante :

> Que le gouvernement du Québec mette l'accent sur l'importance du français comme critère essentiel dans la sélection des candidats à la résidence permanente.

La recommandation est adoptée.

M[me] Arbour présente la synthèse du mandat et des principaux thèmes soulevés lors des auditions publiques.

Il est convenu que les membres transmettent au secrétariat leurs commentaires sur le projet de synthèse du mandat et des principaux thèmes soulevés lors des auditions publiques avant 10 heures le 31 octobre 2025.

Il est convenu que le comité directeur de la Commission prenne connaissance des propositions de modifications et qu'il approuve la version finale de la synthèse afin qu'elle fasse partie du rapport.

Il est également convenu que le rapport comprenne, en annexe, la liste des personnes et des organismes ayant participé aux travaux de la Commission ainsi que la synthèse des résultats de la consultation en ligne.

Sur proposition de M. Morin (Acadie), il est convenu que les observations et les recommandations rejetées par la Commission apparaissent en annexe du rapport.

À 14 h 20, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 25 novembre 2025 à 9 h 30, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Ann-Philippe Cormier

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Lucie Lecours

APC/cv

Québec, le 30 octobre 2025

ANNEXE V

Observations et recommandations

CRC

COMMISSION
DES RELATIONS
AVEC LES CITOYENS

Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Les collaborateurs de la Commission des relations avec les citoyens

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Ann-Philippe Cormier
Carlos Uriel Osorio León

SERVICE DE LA RECHERCHE

Lucie Arbour
Marie-Pier Bouchard
Danielle Simard

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des relations avec les citoyens, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Ann-Philippe Cormier

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^{e} étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Sans frais : 1 866 337-8837

Courrier électronique : crc@assnat.qc.ca

Ce document est mis en ligne dans la section « *Travaux parlementaires* » du site Internet de l'Assemblée nationale : https://www.assnat.qc.ca

Dépôt légal – novembre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : Imprimé : 978-2-555-02525-7
PDF : 978-2-555-02526-4

Les membres de la Commission et autres parlementaires ayant participé

M^{me} Lecours (Les Plaines), présidente

M. Morin (Acadie), vice-président

M^{me} Blais (Abitibi-Ouest)

M^{me} Bogemans (Iberville)

M. Boissonneault (Arthabaska)

M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)

M. Bouazzi (Maurice-Richard)

M^{me} Caron (La Pinière)

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion)

M. Fortin (Pontiac)

M. Gagnon (Jonquière)

M. Lemieux (Saint-Jean)

M. Lévesque (Chauveau)

M^{me} Picard (Soulanges)

M^{me} Poulet (Laporte)

M. Roberge (Chambly)

M^{me} Schmaltz (Vimont)

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE 1

MANDAT DE LA COMMISSION 2

SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS 3

Seuils d'immigration et capacité d'accueil 3

Intégration et régionalisation 5

Connaissance du français et francisation 6

Immigration économique et travailleurs étrangers temporaires 6

Étudiantes et étudiants internationaux 8

LISTE DES OBSERVATIONS 10

LISTE DES RECOMMANDATIONS 13

ANNEXE I – LISTE DES PERSONNES ET DES GROUPES QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION 15

ANNEXE II – SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION EN LIGNE 24

ANNEXE III – OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS REJETÉES PAR LA COMMISSION 32

CONTEXTE

Depuis 2004, la *Loi sur l'immigration au Québec* prévoit que le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration propose périodiquement au gouvernement des orientations pluriannuelles en matière d'immigration[1]. Ces orientations présentent notamment la composition de l'immigration et le nombre de personnes admises pour la période visée. La Loi prévoit également que le ministre dépose ces orientations à l'Assemblée nationale afin qu'elles fassent l'objet d'une consultation générale en commission parlementaire[2]. Une fois la planification pluriannuelle terminée, le ministre dépose annuellement un plan d'immigration à l'Assemblée nationale[3]. En vertu des changements introduits en 2024 par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, l'immigration temporaire est désormais considérée dans la planification de l'immigration[4].

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a déposé, le 5 juin 2025, le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029* et le *Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*. Le cahier de consultation brosse le portrait de l'immigration au Québec et aborde plusieurs enjeux actuels comme le partage des compétences du fédéral et du Québec, la situation de la langue française ainsi que l'évolution de l'immigration humanitaire. Il présente aussi les actions gouvernementales mises en place ces dernières années, notamment pour contrôler le volume global de l'immigration. Enfin, il énonce les orientations de la planification pluriannuelle.

[1] *Loi sur l'immigration au Québec*, RLRQ, c. I-0.2.1., art. 3.
[2] *Ibid.*, art. 4.
[3] *Ibid.*, art. 5.
[4] *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, LQ 2024, c. 43, art. 1-3.

MANDAT DE LA COMMISSION

En vertu de l'article 146 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, la Commission des relations avec les citoyens a reçu le mandat d'organiser une consultation générale comprenant une consultation en ligne et des auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029*. Les auditions se sont déroulées du 1er au 30 octobre 2025, à l'hôtel du Parlement.

Au total, les membres de la Commission ont entendu les témoignages de 88 personnes et organismes. Elle a reçu 140 mémoires, 26 commentaires, en plus d'obtenir les réponses de 979 personnes au questionnaire en ligne. Les membres de la Commission tiennent à remercier toutes les personnes et les organisations qui ont participé aux consultations. Les résultats de la consultation en ligne sont présentés à l'annexe II.

Conformément à l'article 176 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, la Commission s'est réunie en séance de travail au terme des consultations afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations qu'elle entend formuler.

SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS

Pour la plupart des personnes entendues dans le cadre de la consultation sur la planification de l'immigration 2026-2029, la détermination des seuils migratoires repose sur une série de facteurs interdépendants. Des intervenantes et des intervenants aux profils très variés – provenant entre autres des milieux économiques, syndicaux, communautaires, éducatifs et régionaux – se sont exprimés sur de nombreuses thématiques, telles que l'équilibre entre l'immigration temporaire et permanente, la situation du marché du travail, les besoins régionaux, l'accès au logement et aux services publics, ainsi que la vitalité du français. Plusieurs ont souligné l'importance de maintenir des passerelles vers la résidence permanente, notamment pour la main-d'œuvre étrangère temporaire et les étudiantes et étudiants internationaux diplômés. Enfin, des questions liées aux engagements humanitaires du Québec, aux délais de réunification familiale et au partage des responsabilités avec le gouvernement fédéral ont été soulevées.

La section ci-après présente une synthèse des thèmes abordés par les témoins pendant les auditions publiques. Sans être exhaustive, elle brosse en quelques lignes un portrait général des principaux sujets ayant été soumis à l'attention des membres de la Commission.

Seuils d'immigration et capacité d'accueil

Pour la première fois, la planification de l'immigration du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration prévoit un seuil formel pour l'immigration temporaire. L'orientation 1 du cahier de consultation vise à réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, notamment en ciblant une diminution d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme des étudiants étrangers (PÉÉ). Parallèlement, le Québec interpelle le gouvernement fédéral afin qu'il resserre l'encadrement des admissions dans le Programme de mobilité internationale (PMI) ainsi que dans les demandes d'asile destinées au Québec. L'orientation 2 du cahier de consultation présente quant à elle trois scénarios d'immigration permanente aux fins de la consultation publique. Chacun propose une diminution du nombre annuel d'admissions par rapport aux années antérieures, avec des seuils prévus à 25 000, 35 000 ou 45 000 personnes admises annuellement.

Selon les estimations de Statistique Canada, 565 452 résidentes et résidents non permanents étaient présents au Québec au 1er janvier 2025. Dans ce contexte, la vaste majorité des intervenantes et intervenants entendus sont en faveur de prioriser ces personnes pour l'octroi de la résidence permanente, conformément à l'orientation 4 du cahier de consultation. Plusieurs

proposent d'augmenter temporairement les seuils d'immigration permanente pour diminuer, par un effet de vase communicant, le nombre de personnes immigrantes temporaires sur le territoire. Selon eux, cette régularisation permettrait de réduire la précarité, de favoriser l'intégration durable et de répondre aux besoins structurels du marché du travail. Quelques témoins avancent que l'État a une responsabilité morale envers les travailleuses et travailleurs temporaires recrutés à l'étranger qui sont établis depuis plusieurs années au Québec et occupent des emplois associés à des besoins permanents.

Plusieurs intervenantes et intervenants sont en outre favorables à une réduction du nombre de nouvelles admissions de personnes détenant un statut temporaire. Quelques tenants de ce point de vue souhaitent que le gouvernement du Québec puisse rapatrier des compétences en immigration, entre autres sur certains volets du PMI. D'autres recommandent de poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral pour réformer le système des demandes d'asile, notamment afin de favoriser une répartition plus équitable entre les provinces canadiennes.

Parmi les trois scénarios proposés pour l'immigration permanente, la majorité des intervenantes et des intervenants qui se sont prononcés sur la question privilégient le scénario de 45 000 admissions permanentes par année ou un scénario plus élevé. Plusieurs évoquent entre autres les effets potentiellement négatifs d'une réduction de l'immigration sur les objectifs économiques et démographiques du Québec.

Des intervenantes et intervenants rappellent qu'il faut davantage de données précises et accessibles pour soutenir la planification de l'immigration. Ils mentionnent aussi le besoin de maintenir une flexibilité permettant d'ajuster les seuils en fonction de l'évolution du marché du travail et de la capacité d'accueil. Ils conçoivent cette capacité comme étant modulable en fonction des besoins et des sommes qu'on souhaite y consacrer. La capacité d'accueil n'est d'ailleurs pas un concept qui fait l'unanimité pour éclairer la prise de décisions, certains soulignant l'absence de définition claire et rigoureuse de celui-ci. D'autres ajoutent que les personnes immigrantes contribuent elles-mêmes à la capacité d'accueil en occupant des emplois essentiels dans les services publics.

Plusieurs intervenantes et intervenants expriment en outre des préoccupations relatives aux conséquences de la réduction des seuils sur les délais d'attente dans le traitement des demandes, craignant un effet de goulot d'étranglement. Lorsque le nombre d'admissions permanentes est limité, les personnes en attente de la régularisation de leur dossier le voient retardé, parfois de plusieurs années, ce qui peut engendrer beaucoup de détresse. Cette situation est particulièrement décriée par les organismes de défense des droits des personnes immigrantes dans les cas de réunification familiale et d'immigration humanitaire. Des intervenants et

intervenantes recommandent donc d'exclure ces catégories des seuils globaux afin d'éviter que la réduction des admissions permanentes ne se traduise par des délais jugés inacceptables. Plusieurs rappellent l'importance de respecter les obligations internationales en matière humanitaire et de perpétuer l'engagement historique du Québec à cet égard.

Quelques témoins sont quant à eux en faveur d'une réduction des seuils d'immigration permanente, estimant que la capacité d'accueil du Québec est dépassée. Selon eux, la croissance rapide de l'immigration au cours des dernières années a exercé une pression accrue sur le logement et les services publics, comme la santé et l'éducation. Une telle augmentation pourrait également nourrir une certaine résistance à l'immigration dans la société d'accueil et effriter la cohésion sociale. De plus, ils soutiennent que la hausse récente n'a pas permis de résoudre durablement la pénurie de main-d'œuvre, puisqu'elle a fait grossir l'économie, créant ainsi de nouveaux besoins. Certains affirment aussi que l'accroissement de l'immigration a contribué à la baisse marquée de l'usage du français, notamment dans la région métropolitaine.

Intégration et régionalisation

La majorité des intervenantes et intervenants affirme qu'une intégration durable repose sur une offre de services accessible et adaptée aux parcours migratoires. La bonification et le financement accru de services en matière de francisation, d'aide juridique, d'employabilité, de logement, de santé et d'éducation leur paraissent nécessaires. Ils souhaitent également un meilleur soutien des organismes œuvrant auprès des personnes immigrantes et des collectivités locales, qui peuvent adapter leurs interventions aux réalités territoriales et favoriser l'enracinement durable des personnes nouvellement arrivées. En outre, des témoins du milieu économique et du réseau de l'enseignement supérieur font ressortir leur contribution à l'inclusion des personnes immigrantes qu'ils accueillent, par l'offre de diverses ressources d'accompagnement et d'intégration.

D'autres rappellent que l'arrivée rapide et en grand nombre de personnes immigrantes peut constituer un frein à leur bonne intégration à la société québécoise. Ils mettent de l'avant l'importance de la participation à la culture commune comme vecteur d'enracinement et encouragent les initiatives favorisant la mixité entre personnes immigrantes et de la société d'accueil.

Les tenants de la régionalisation de l'immigration la présentent comme un facteur qui favorise une intégration durable, en français. Cependant, elle doit s'accompagner de ressources suffisantes pour assurer un accueil de qualité aux personnes qui s'établissent en dehors des grands centres. De nombreux acteurs régionaux soulignent la nécessité de maintenir des flux migratoires

permettant de répondre aux défis démographiques et de préserver la vitalité socioéconomique des régions.

Plusieurs souhaitent que la régionalisation devienne un pilier de la planification de l'immigration, avec une stratégie et des mécanismes concrets pour augmenter la proportion de personnes immigrantes s'établissant en région. Selon eux, les politiques d'immigration doivent s'adapter aux réalités régionales, en tenant compte de la capacité d'accueil et des besoins spécifiques à chaque territoire, en collaboration avec les collectivités locales.

Connaissance du français et francisation

Une forte majorité d'intervenantes et intervenants adhère aux principes de l'orientation 3 du cahier de consultation, qui vise à ce que les personnes immigrantes permanentes et non permanentes aient une bonne connaissance du français. Ces participantes et participants indiquent par ailleurs que les personnes immigrantes, particulièrement celles originaires de pays francophones ou ayant étudié au Québec, peuvent contribuer à la revitalisation du français au Québec et contrer son déclin dans certaines régions. Quelques-uns recommandent d'ailleurs de donner la priorité aux personnes possédant une bonne connaissance du français pour immigrer au Québec.

Plusieurs plaident toutefois pour que les exigences linguistiques s'adaptent au contexte et au statut d'immigration et que l'atteinte de la cible de connaissance du français s'appuie sur des mesures souples et inclusives. Certains recommandent à cet égard d'abaisser le niveau requis de connaissance du français pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

De nombreuses personnes entendues lors des auditions ont demandé un rehaussement du financement et une bonification des services de francisation, en collaboration avec les partenaires du milieu. Elles réclament un meilleur accès à ces services ainsi que des évaluations du niveau de compétence en français qui sont conçues et adaptées au Québec. Plusieurs soutiennent que l'apprentissage du français devrait être mieux arrimé aux réalités du marché du travail. Ils proposent d'offrir davantage de cours dans les entreprises ainsi que des formats flexibles qui tiennent compte des différents horaires de travail. Ils souhaitent que la connaissance du français soit un levier d'intégration réussie, adéquatement soutenu, plutôt qu'un facteur d'exclusion.

Immigration économique et travailleurs étrangers temporaires

Le cahier de consultation montre que le marché du travail québécois est toujours favorable aux chercheuses et aux chercheurs d'emploi dans certains secteurs, mais signale une augmentation

du taux de chômage, particulièrement chez les jeunes de 15 à 24 ans et les personnes ayant immigré pendant la dernière année. En outre, des facteurs démographiques, comme le vieillissement de la population, ainsi que des facteurs économiques, comme les incertitudes entourant le commerce international, continuent de soulever des préoccupations quant aux perspectives de croissance économique.

Plusieurs intervenantes et intervenants du milieu économique soutiennent l'orientation 5 du cahier de consultation, qui vise à maintenir une forte proportion d'immigration économique dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques priorisés de l'économie québécoise. La reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes est identifiée comme un moyen essentiel de valoriser leur expérience professionnelle et faciliter leur intégration sur le marché du travail. Favoriser l'immigration d'affaires est aussi vu comme un levier pour stimuler l'économie. Par ailleurs, la nécessité pour les entreprises de pouvoir compter sur une planification prévisible des politiques publiques en matière d'immigration a été soulignée à de nombreuses reprises.

Plusieurs ont souligné la pénurie de main-d'œuvre persistante dans certains secteurs, dont le commerce au détail, l'activité manufacturière et l'industrie touristique, ainsi que dans les régions. L'automatisation et la main-d'œuvre étudiante ne suffisent pas à combler tous les besoins à elles seules. L'immigration, notamment par le biais de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, est présentée comme une solution indispensable pour maintenir les opérations. Or, quelques personnes entendues s'inquiètent d'une potentielle dépendance à une main-d'œuvre étrangère peu qualifiée, qui risque, selon eux, de se faire au détriment de gains de productivité liés à l'innovation.

Le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires est néanmoins souvent décrit comme une mesure de dernier recours, exigeante en temps et en ressources pour les entreprises. Les récentes restrictions au PTET – dont la réduction du seuil d'embauche à 10 %, la limitation des permis à un an et la contraction de la liste des postes admissibles – sont perçues comme un frein à la performance des entreprises et à la stabilité de la main-d'œuvre. Certains évoquent également les risques de fermetures, particulièrement pour les entreprises en région. En réponse, plusieurs intervenantes et intervenants demandent l'adoption d'une clause de droit acquis, dite « clause grand-père », pour exclure du plafonnement la main-d'œuvre étrangère temporaire déjà en poste, ou encore un moratoire sur les nouvelles restrictions au PTET.

L'octroi du statut de résident permanent aux travailleuses et travailleurs temporaires déjà présents est aussi une solution envisagée pour réduire la dépendance à une main-d'œuvre temporaire. Plusieurs témoins, issus notamment du milieu économique, insistent sur l'importance de prioriser

les personnes ayant acquis une expérience professionnelle significative, qui travaillent dans des secteurs en pénurie récurrente de main-d'œuvre et qui sont déjà intégrées dans les régions. Ils soulignent également que la résidence permanente offre une stabilité essentielle pour les entreprises, favorise la rétention de la main-d'œuvre et permet une meilleure planification des investissements. Toutefois, le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) fait l'objet de critiques de la part de certaines parties entendues, qui estiment que les critères de sélection défavorisent les personnes occupant des emplois peu qualifiés, pourtant essentiels et difficiles à pourvoir. Des intervenantes et intervenants ont exprimé le souhait de voir relancer le volet Travailleurs étrangers temporaires du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), perçu comme une voie efficace vers la résidence permanente.

Des préoccupations sont aussi soulevées sur les conditions de travail associées aux statuts temporaires sur le marché du travail. Le recours aux permis de travail fermés, en particulier, expose les travailleuses et travailleurs à un risque accru d'abus, qui en amène certains à réclamer son abolition.

Étudiantes et étudiants internationaux

Plusieurs intervenantes et intervenants du milieu de l'éducation craignent les effets de l'orientation 1 du cahier de consultation, qui vise à réduire le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, dont les titulaires de permis dans le PÉÉ. Ils soulignent que les étudiantes et étudiants internationaux, particulièrement ceux des cycles supérieurs, ainsi que le personnel enseignant recruté à l'étranger, jouent un rôle fondamental dans la vitalité de la recherche et de l'innovation et contribuent au rayonnement du réseau universitaire québécois. Dans certains cas, particulièrement en région, la présence d'étudiantes et d'étudiants internationaux participe au maintien de l'offre de cours et de programmes. Une baisse de leur effectif entraînerait des conséquences significatives sur la capacité des universités à remplir leur mission et à soutenir le développement des régions qu'elles desservent.

Une majorité de représentantes et représentants du milieu de l'enseignement supérieur constatent avec inquiétude une chute du nombre de demandes d'admission d'étudiantes et d'étudiants étrangers depuis l'instauration de nouvelles mesures encadrant leur venue sur le territoire. Ces porte-parole demandent plus de prévisibilité et qu'un message positif soit transmis afin de rétablir l'attractivité du Québec dans un contexte de forte compétitivité internationale. Il est recommandé d'adopter des seuils suffisamment élevés et de réviser, voire d'abolir, le système de quotas sur les certificats d'acceptation du Québec (CAQ) pour études, jugé mal adapté aux

réalités du milieu de l'enseignement supérieur. Plusieurs réclament que la population étudiante des cycles supérieurs et les renouvellements de CAQ soient exclus des quotas.

De nombreux témoins recommandent en outre de maintenir et de bonifier les voies de passage accélérées à la résidence permanente aux étudiantes et étudiants diplômés internationaux. Ils affirment que ces derniers sont parmi les meilleurs candidats à la résidence permanente puisqu'ils sont qualifiés, francisés et déjà bien intégrés à leur communauté d'accueil. Une majorité d'entre eux réclament le rétablissement du volet Diplômés du Québec du PEQ, tel qu'il existait dans sa forme antérieure, ou la mise en place de tout autre programme offrant des conditions aussi favorables et adaptées que le PEQ. Les exigences actuelles du PSTQ sont généralement vues comme étant peu adaptées au profil étudiant, notamment l'obligation d'une expérience de travail post-diplôme.

LISTE DES OBSERVATIONS

Au terme de ses travaux, la Commission formule les observations suivantes :

1. Les permis de travail fermés causent un préjudice pour les personnes immigrantes, lors de fermetures d'entreprises, et il y a lieu de travailler à la mise en place de permis de travail ouverts afin de permettre au travailleur de se relocaliser.
2. Dans certaines catégories d'immigration, notamment en matière de regroupement familial et de gens d'affaires, le Québec a un inventaire important de demandes à traiter.
3. Les travailleurs temporaires ont une importance capitale pour le maintien et le développement des entreprises en région dans plusieurs secteurs, notamment le manufacturier, en transformation alimentaire et dans les secteurs touristiques.
4. Au 1er janvier 2025, selon Statistique Canada, le nombre total d'immigrants non permanents s'élevait à 565 452 personnes. Parmi eux, 200 495 relèvent du Québec : 72 405 étaient des travailleurs étrangers temporaires et 128 090 des étudiants internationaux. Dans les 364 957 résidents non permanents restants qui relèvent du fédéral, 179 017 étaient des demandeurs d'asile, et 185 940 étaient des titulaires d'un permis de travail dans le Programme de mobilité internationale.
5. La hausse du nombre de travailleurs temporaires a créé une dépendance au sein des entreprises, ralenti leur productivité et freiné leur transition vers l'automatisation.
6. Le nombre de demandeurs d'asile accueillis au Québec est supérieur au poids démographique de la province au sein du Canada.
7. L'augmentation exponentielle de l'immigration a contribué à la crise du logement, accentué la pression sur les services publics et participé au recul du français.
8. L'immigration soutenue des dix dernières années a engendré d'importants défis en matière d'intégration.
9. Pour la première fois, le gouvernement du Québec inclut des orientations prenant en compte l'immigration temporaire. Plusieurs groupes ont noté cette intention du gouvernement comme étant une amélioration à la planification pluriannuelle, voire un ajout essentiel, et cela a été très bien accueilli.
10. Plusieurs groupes ont exprimé leurs opinions sur la cible de diminution dans les deux programmes sous le contrôle du Québec, le Programme des étudiants étrangers (PÉÉ) et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Il a été mentionné que le PÉÉ et le PTET jouent un rôle dans la régionalisation de l'immigration en favorisant l'installation des nouveaux arrivants en région.

11. Parmi les groupes économiques, une hausse du seuil de travailleurs étrangers temporaires (TET) a souvent été mentionnée. Les établissements d'enseignement ont souvent exprimé leur opinion sur le seuil d'immigration temporaire, mais ils ont surtout parlé du décret de gestion des demandes dans le Programme des étudiants étrangers (PÉÉ) et des modalités d'application des quotas de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).

12. Les groupes étaient au fait de l'existence du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) comme nouveau programme d'immigration permanente, et ils savaient que les premières invitations ont été faites en juillet 2025. Une certaine méconnaissance de la part des groupes quant à son fonctionnement a cependant été notée.

13. Les groupes reconnaissaient que le PSTQ est un outil permettant d'arrimer les besoins économiques et régionaux du Québec, tout en respectant l'engagement du gouvernement en faveur de la vitalité de la langue française.

14. Les exigences de français modulées en fonction du volet (niveau 5 à l'oral pour le volet 2, niveau 7 à l'oral et 5 à l'écrit pour les volets 1 et 3) ont bien été accueillies. Néanmoins, certains groupes économiques et de droits des immigrants ont demandé une baisse des exigences de français pour permettre à un plus grand nombre d'individus de se qualifier au PSTQ.

15. Les groupes représentant des établissements d'enseignement ont insisté sur l'importance des étudiants étrangers pour la recherche et comme vecteur d'intégration et de régionalisation.

16. Le *Décret concernant la réception et le traitement des demandes présentées à titre d'étudiant étranger* a été au cœur des interventions des établissements, et il a été souvent proposé d'exclure les renouvellements de CAQ ou certains réseaux (public, universitaire, etc.) des quotas afin de faciliter la planification du recrutement dans les établissements d'enseignement.

17. Les changements récents dans les programmes autant fédéraux que ceux du Québec ont été identifiés comme des sources d'incertitude pour les étudiants étrangers, qui ont appliqué en moins grande quantité en 2025 qu'auparavant. Notons cependant que la diminution a commencé en septembre 2024, soit avant le dépôt de la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers* (projet de loi n° 74). Cet état de fait démontre bien que l'incertitude dénoncée est surtout le fait des annonces du gouvernement fédéral.

18. Il est important de noter, cependant, que le nombre total d'étudiants n'est pas en diminution en 2025 comparativement aux années précédentes.

19. La nouvelle exigence de français pour le PTET lors du renouvellement après trois ans, fixée au niveau 4 à l'oral, a été peu abordée, mais elle reçoit un accueil plutôt favorable. Cette mesure s'inscrit dans la volonté de contribuer à inverser le déclin du français et à assurer la pérennité de la langue au Québec, notamment dans les grands centres.

20. Francisation Québec entame sa troisième année d'existence avec un nombre record de personnes francisées en 2024-2025, soit 91 165 personnes, dont plus de la moitié sont des travailleurs étrangers temporaires. La flexibilité et la diversité de l'offre demeurent appréciées, bien que des bris de services survenus à l'automne 2024 aient entraîné un allongement des délais notamment dans certaines régions.

21. Une intégration réussie au marché du travail passe par l'accès à des emplois correspondant aux compétences des personnes immigrantes. Les efforts visant une meilleure reconnaissance des compétences sont encouragés. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la reconnaissance des qualifications par les ordres professionnels, tout en exprimant le souhait d'un assouplissement des équivalences pour la reconnaissance des diplômes, afin de mieux concilier l'accès au marché du travail. Toutefois, il demeure essentiel que cette reconnaissance respecte le système québécois, afin de garantir des professionnels compétents et formés aux normes professionnelles et aux pratiques de travail du Québec.

22. Des groupes ont concédé que les services publics sont sous pression en raison de la croissance démographique, mais il n'y a pas de consensus sur une définition de la capacité d'accueil. Plusieurs acteurs ont signalé des indicateurs sous tension, tels que la demande de logements et la francisation. Un intervenant a ajouté une dimension parfois oubliée : la volonté d'accueil de la société québécoise. Il a aussi ajouté que les Québécois ont une préférence de plus en plus grande pour une diminution des seuils d'immigration, ce qui impacte l'intégration et l'acceptabilité des politiques publiques. Il a été suggéré que la capacité d'accueil soit définie en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

23. La rétention et l'établissement durable des personnes immigrantes partout au Québec reposent sur un soutien constant aux politiques d'intégration. Les efforts visant une intégration culturelle, linguistique et économique harmonieuse doivent être encouragés et renforcés. Plusieurs groupes soulignent le rôle essentiel des programmes d'intégration dans leurs régions et considèrent ces initiatives comme indispensables. Ils expriment toutefois le souhait de bénéficier d'une plus grande autonomie et d'une reddition de comptes adaptée selon les différents programmes. La mixité des nouveaux arrivants avec la société d'accueil a été mentionnée comme un facteur d'intégration et un enjeu de plus en plus grand dans certaines écoles, particulièrement à Montréal.

24. La régionalisation de l'immigration demeure un levier essentiel pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et soutenir la vitalité des régions. Les initiatives d'attraction, de rétention et de développement de communautés accueillantes sont reconnues et doivent être poursuivies.

25. De nombreuses préoccupations ont été soulevées quant aux délais de traitement et au gel temporaire des nouvelles demandes jusqu'en juin 2026. Les intervenants soulignent notamment l'importance d'atteindre des délais raisonnables afin de favoriser la réunification familiale.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Au terme de ses travaux, la Commission formule les recommandations suivantes :

1. QUE le gouvernement du Québec poursuive le dialogue, en collaboration avec les structures régionales – notamment les municipalités, les MRC, les établissements d'enseignement supérieur, les chambres de commerce et autres acteurs locaux – afin d'identifier les besoins économiques et territoriaux, de concevoir une offre d'intégration et de francisation adaptée aux réalités régionales, et ainsi favoriser une régionalisation plus efficace de l'immigration, au profit du Québec et de l'ensemble de ses régions.
2. QUE le gouvernement du Québec reprenne le contrôle de l'immigration économique en partenariat avec les régions.
3. QUE le gouvernement du Québec négocie sérieusement avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir une clause de droit acquis (clause grand-père) pour les travailleurs étrangers temporaires actuellement au Québec.
4. QUE le gouvernement du Québec négocie sérieusement avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir la pleine gestion du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI).
5. QUE le gouvernement du Québec se dote d'une stratégie claire et bonifiée avec les régions, pour faire face aux besoins découlant de l'accueil de toutes les catégories d'immigrants compte tenu des importants besoins en main-d'œuvre.
6. QUE le gouvernement du Québec tienne compte de la démographie afin d'assurer la croissance et l'occupation du territoire.
7. QUE le gouvernement du Québec travaille avec les chercheurs en milieu universitaire afin de définir la capacité d'accueil du Québec, basée sur des indicateurs clairs et transparents.
8. QUE le gouvernement du Québec intègre la régionalisation et la reconnaissance des besoins différenciés des territoires à la planification de l'immigration, de façon à soutenir le développement économique, culturel et social des communautés ainsi que l'intégration durable des personnes immigrantes.
9. QUE le gouvernement du Québec s'assure, dans le cadre de sa planification de l'immigration, de garantir l'accessibilité et la qualité des services de francisation pour la population déjà présente sur le territoire ainsi que pour les personnes qui s'y établiront, afin de favoriser une intégration en français durable et réussie.
10. QUE le gouvernement du Québec aille chercher l'ensemble des pouvoirs en matière d'immigration auprès du gouvernement fédéral, en utilisant tous les moyens juridiques, fiscaux et politiques à sa disposition.

11. QUE le gouvernement du Québec augmente ses invitations dans le PSTQ afin de permettre la rétention de la main-d'œuvre, notamment en région, et répondre aux besoins économiques du Québec.
12. QUE le gouvernement du Québec continue ses efforts pour offrir la stabilité au réseau postsecondaire, qui favorise la régionalisation de l'immigration.
13. QUE le gouvernement du Québec continue d'honorer ses engagements humanitaires.
14. QUE le gouvernement du Québec poursuive ses efforts afin d'offrir une offre de francisation via Francisation Québec ainsi que des conditions nécessaires pour permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer à la société québécoise.
15. QUE le gouvernement du Québec mette l'accent sur l'importance du français comme critère essentiel dans la sélection des candidats à la résidence permanente.

ANNEXE I – LISTE DES PERSONNES ET DES GROUPES QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
ABL Immigration	✓	
AC Immigration Solutions	✓	
Action Réfugiés Montréal	✓	✓
Alliage 02	✓	
Alliance de l'industrie touristique du Québec	✓	
Alliance main-d'œuvre étrangère	✓	✓
Amnistie internationale Canada francophone	✓	
Assemblée des MRC de la Côte-Nord	✓	✓
Association canadienne des professionnels en immigration	✓	✓
Association des collèges privés du Québec	✓	✓
Association des collèges privés non subventionnés	✓	✓
Association des commissions scolaires anglophones du Québec	✓	
Association des détaillants en alimentation du Québec	✓	✓
Association des industries de l'automobile du Canada	✓	
Association des manoeuvres inter-provinciaux	✓	

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Association des paysagistes professionnels du Québec	✓	
Association du Barreau canadien, Division du Québec	✓	
Association étudiante à l'école des sciences de la gestion de l'UQÀM	✓	
Association étudiante de l'ENAP	✓	
Association étudiante de Polytechnique	✓	
Association étudiante des cycles supérieurs de HEC Montréal	✓	
Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente	✓	
Association Hôtellerie du Québec	✓	✓
Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration	✓	✓
Association Restauration Québec	✓	✓
AXTRA, l'Alliance des centres-conseils en emploi	✓	✓
Bélair, Normand	✓	
Benabdel, Mohamed	✓	
Bismarck Sanon, Tolo	✓	
Bureau de coopération interuniversitaire	✓	✓
Centre de réfugiés	✓	✓
Centrale des syndicats démocratiques	✓	✓

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Centrale des syndicats du Québec	✓	✓
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants	✓	✓
Centre multiethnique de Québec et des Habitations du centre multiethnique de Québec	✓	
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	✓	✓
Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis	✓	✓
Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le Fjord	✓	✓
Chambre de commerce et d'industrie de Québec	✓	✓
Chaudière-Appalaches Économique	✓	✓
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	✓	✓
Comité régional en immigration de l'Abitibi-Témiscamingue	✓	✓
Commissaire à la langue française	✓	✓
Commission des partenaires du marché du travail	✓	✓
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	✓	✓
Communauté métropolitaine de Montréal	✓	
Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval	✓	

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Confédération des syndicats nationaux	✓	✓
Conseil canadien du commerce de détail	✓	✓
Conseil de la transformation alimentaire du Québec	✓	✓
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail	✓	✓
Conseil du patronat du Québec	✓	✓
Conseil québécois des Ressources humaines en tourisme	✓	
Corporation des carrossiers professionnels du Québec	✓	
Corporation des concessionnaires automobiles du Nord-Ouest	✓	✓
Corporation des concessionnaires automobiles du Québec	✓	✓
Daoust, Jean-François		✓
Distriq, Zone Innovation Quantique	✓	
Dooh, Christian	✓	
Droits collectifs Québec	✓	
Drummond économique	✓	✓
Dupire, Léo	✓	
École de technologie supérieure	✓	✓
Éducation internationale	✓	✓
Espinosa Losada, Efraín Augusto		✓

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Exo-s	✓	
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	✓	✓
Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal	✓	
Fédération des centres de services scolaires du Québec	✓	
Fédération des Cégeps	✓	✓
Fédération des chambres de commerce du Québec	✓	✓
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	✓	✓
Fédération étudiante collégiale du Québec	✓	✓
Fédération étudiante de droit du Québec	✓	
Fédération québécoise des municipalités	✓	✓
Filière porcine du Québec	✓	
Fortin, Pierre	✓	✓
Fournier, Axel	✓	
FTQ-Construction	✓	
Groupex	✓	
Groupe Proco inc.	✓	
Guilde du jeu vidéo du Québec	✓	✓
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	✓	✓

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
HEC Montréal	✓	
Houdeib, Mazen		✓
Immigration CAST	✓	✓
INICI	✓	
Institut de recherche sur le Québec	✓	✓
Institut du Québec	✓	✓
Lapointe, Maxime	✓	✓
Lebeau, Bruno	✓	
Lepage Millwork	✓	
Maison Internationale de la Rive-Sud	✓	
Manufacturiers de structures de bois du Québec	✓	
Manufacturiers et Exportateurs du Québec	✓	✓
MCM-Solutions Justes	✓	✓
Meggs, Anne Michèle	✓	✓
Montréal International	✓	✓
Montérégie Économique	✓	
Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi	✓	
Organisations internationales de l'aviation civile de Montréal	✓	✓
PH Tech	✓	

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Place aux jeunes en région	✓	
Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale	✓	✓
Polytechnique Montréal	✓	✓
Promotion Saguenay	✓	✓
Québec International	✓	✓
Québec Réunifié	✓	✓
Regroupement d'entreprises manufacturières des régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale	✓	
Regroupement de 62 familles	✓	
Regroupement des cégeps de régions	✓	✓
Regroupement des groupes de parrainage et organismes au Québec	✓	✓
Regroupement des organismes en hébergement pour les personnes migrantes	✓	✓
Regroupement québécois des résidences pour aînés	✓	✓
Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec	✓	✓
Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec	✓	✓
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	✓	
Restaurants Canada	✓	✓
Santarossa, David	✓	✓

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Sirois, André	✓	
Sollio Groupe Coopératif	✓	✓
STC Manufacturier	✓	
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes	✓	✓
Table régionale des élus de la Chaudière-Appalaches	✓	✓
Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent	✓	✓
Tessier, Audrey	✓	
Union des municipalités du Québec	✓	✓
Union des Préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean	✓	✓
Union étudiante du Québec	✓	✓
Université Bishop's	✓	✓
Université Concordia	✓	✓
Université de Montréal	✓	✓
Université de Sherbrooke	✓	
Université du Québec	✓	✓
Université du Québec à Chicoutimi	✓	
Université du Québec à Montréal	✓	✓
Université du Québec à Rimouski	✓	✓
Université du Québec à Trois-Rivières	✓	✓

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	✓	
Université du Québec en Outaouais	✓	✓
Université Laval	✓	✓
Université McGill	✓	✓
Ville de Montréal	✓	
Ville de Québec	✓	✓
Ville de Sherbrooke	✓	
Volume10	✓	

COMMISSION
DES RELATIONS
AVEC LES CITOYENS

ANNEXE II – SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION EN LIGNE

Consultation en ligne sur le cahier de consultation intitulé : La planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

Synthèse des résultats

2025-10-31

Nombre de répondants : 979

Région :

960 répondants

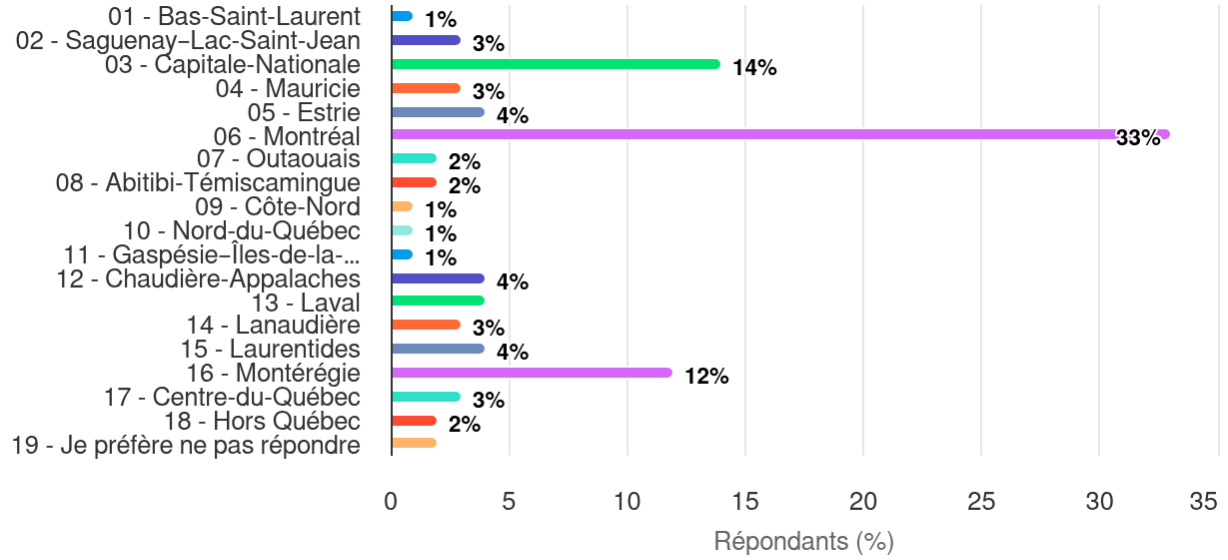

Résidez-vous dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ?

205 répondants

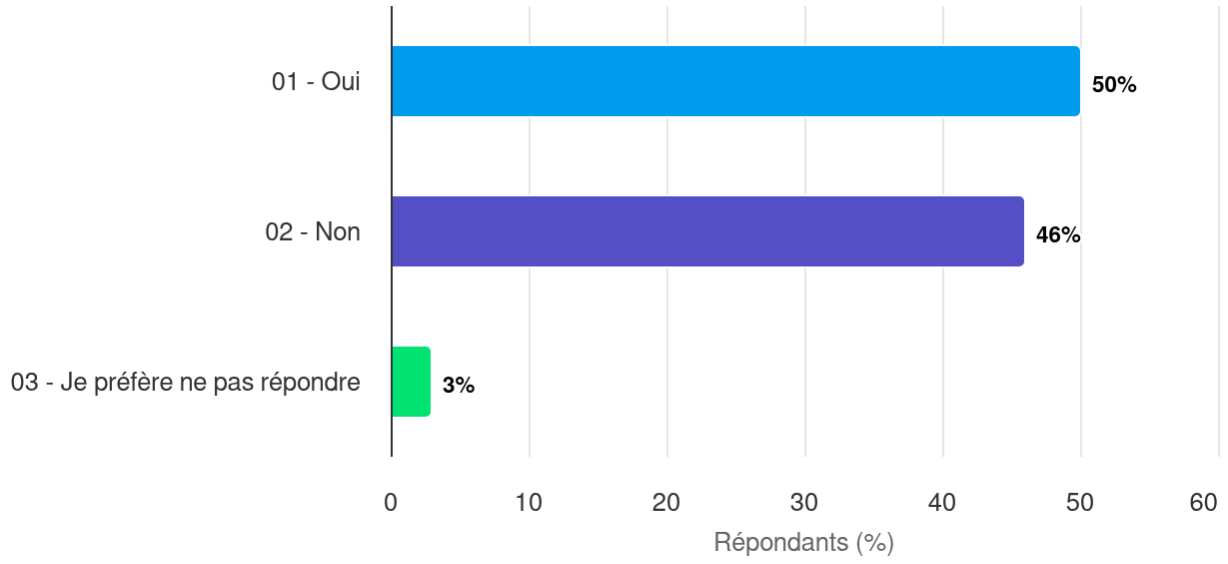

Groupe d'âge

964 répondants

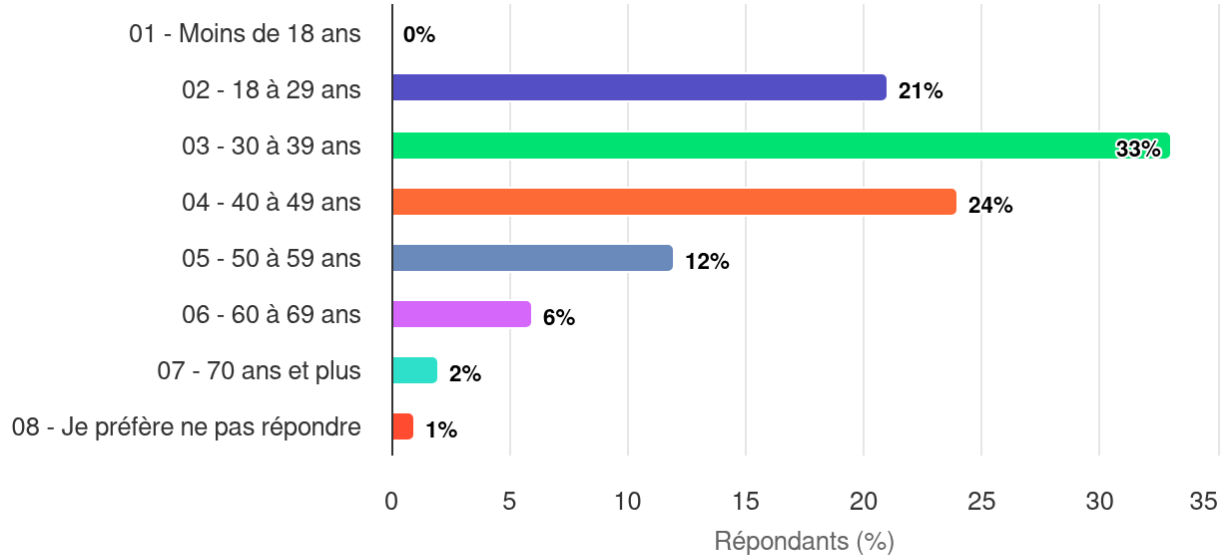

Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie que vous êtes « Pas du tout d'accord », et 5, que vous êtes « Tout à fait d'accord », dans quelle mesure êtes-vous en accord avec les orientations suivantes :

Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, en : Agissant dans les programmes pour lesquels le consentement du gouvernement du Québec est requis avant l'admission, et en visant une réduction d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et dans le Programme des étudiants étrangers ; Interpellant le gouvernement fédéral afin qu'il resserre conséquemment l'encadrement des admissions dans le programme de mobilité internationale et des demandes d'asile à destination du Québec.

960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	39.81%	379	
2	11.13%	106	
3	13.13%	125	
4	7.14%	68	
5 - Tout à fait d'accord	23.32%	222	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	5.46%	52	
Total		952	

Scénario 2A : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 25 000 personnes immigrantes admises annuellement ;

960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	67.02%	626	
2	7.60%	71	
3	4.07%	38	
4	2.46%	23	
5 - Tout à fait d'accord	14.99%	140	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	3.85%	36	
Total		934	

Scénario 2B : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 35 000 personnes immigrantes admises annuellement ;
960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	63.32%	580	
2	11.57%	106	
3	9.28%	85	
4	5.57%	51	
5 - Tout à fait d'accord	6.00%	55	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	4.26%	39	
Total		916	

Scénario 2C : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 45 000 personnes immigrantes admises annuellement.
960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	35.21%	326	
2	9.72%	90	
3	13.50%	125	
4	11.66%	108	
5 - Tout à fait d'accord	24.51%	227	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	5.40%	50	
Total		926	

Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes.

960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	9.94%	94	
2	6.98%	66	
3	13.85%	131	
4	15.54%	147	
5 - Tout à fait d'accord	49.79%	471	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	3.91%	37	
Total		946	

Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, afin qu'elles représentent entre 63 et 66 % des admissions à la fin de la période.

960 répondants

	%	Fréquence	
1 - Pas du tout d'accord	9.24%	88	
2	4.41%	42	
3	13.87%	132	
4	16.07%	153	
5 - Tout à fait d'accord	46.32%	441	
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	10.08%	96	
Total		952	

Maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux en main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques priorisés de l'économie québécoise.

960 répondants

	%	Fréquence
1 - Pas du tout d'accord	11.52%	110
2	6.28%	60
3	15.92%	152
4	16.65%	159
5 - Tout à fait d'accord	44.29%	423
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	5.34%	51
Total		955

Rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d'immigration humanitaire, afin de favoriser les personnes résidant sur le territoire québécois.

960 répondants

	%	Fréquence
1 - Pas du tout d'accord	9.39%	90
2	6.47%	62
3	17.01%	163
4	18.06%	173
5 - Tout à fait d'accord	37.47%	359
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas	11.59%	111
Total		958

Quel(s) document(s) avez-vous consulté(s) avant de répondre à ce questionnaire?

953 répondants

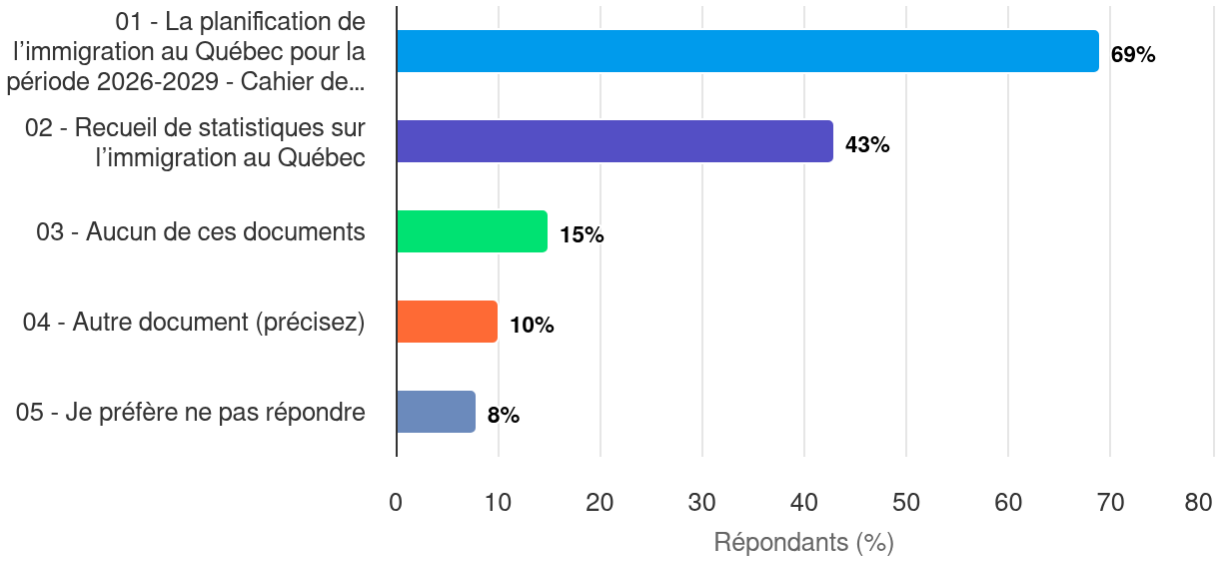

ANNEXE III – OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS REJETÉES PAR LA COMMISSION

OPPOSITION OFFICIELLE

Observations rejetées

1. Les multiples changements aux programmes d'immigration ont grandement nui à la prévisibilité, ont causé des dommages à la réputation du Québec à l'étranger et ont nui à l'économie du Québec.
2. Malgré la mise en place de Francisation Québec, de nombreux enjeux d'accessibilité subsistent en matière de francisation, notamment pour les immigrants à l'emploi, ce qui nuit à l'intégration des personnes immigrantes.
3. Les quotas imposés par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers* (projet de loi n° 74) ont un impact majeur sur la capacité de recherche et d'innovation du Québec, en plus de mettre à mal la carte des programmes des établissements d'enseignement supérieur en région.
4. La suspension du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a entraîné des conséquences majeures sur les personnes en processus d'immigration et sur l'économie du Québec.
5. Le gouvernement du Québec n'est actuellement pas capable de délimiter, avec des paramètres fiables, la capacité d'accueil du Québec.

Recommandations rejetées

1. QUE le gouvernement du Québec lève le moratoire sur le PEQ, notamment pour ceux qui étaient en processus lors de l'imposition du moratoire.
2. QUE le gouvernement du Québec reprenne dès maintenant la réception, assure un traitement continu et sans restriction des demandes de regroupement familial, jusqu'à la stabilisation de l'inventaire, afin d'atteindre des délais comparables à ceux des autres provinces canadiennes et de réduire significativement l'attente vécue par les familles québécoises concernées, tout en respectant les engagements internationaux en la matière.
3. QUE le gouvernement du Québec retire les cégeps, les collèges privés subventionnés et les universités des quotas imposés pour les étudiants internationaux.

DEUXIÈME OPPOSITION

Recommandations rejetées

1. QUE le gouvernement du Québec se dote de mesures visant à atténuer les effets de la séparation familiale sur les enfants et les familles québécoises en intégrant la priorisation des dossiers de regroupement familial à une éventuelle stratégie de réduction des délais de traitement en immigration.
2. QUE le gouvernement du Québec renforce la vitalité des institutions scolaires et d'enseignement supérieur et leur autonomie scientifique en consolidant ou en mettant en place les programmes nécessaires pour assurer une présence soutenue de la communauté scientifique internationale au sein des communautés étudiantes et professorales.
3. QUE le gouvernement du Québec mette en œuvre des mesures pour renforcer et adapter les infrastructures, les services et les programmes d'accueil, et pour soutenir la volonté d'accueil des communautés, afin de permettre une immigration durable et inclusive et une intégration optimale des nouveaux arrivants.
4. QUE le gouvernement du Québec assure une planification de l'immigration claire et cohérente afin d'offrir de la prévisibilité aux communautés d'accueil et de respecter le contrat moral envers les personnes immigrantes.

DÉPUTÉ D'ARTHABASKA

Observations rejetées

1. Depuis 2016, le nombre d'immigrants temporaires a presque quintuplé, notamment en raison des assouplissements réglementaires adoptés par la Coalition avenir Québec et le gouvernement fédéral.
2. L'augmentation de l'immigration décidée conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral n'a pas permis de résoudre la pénurie de main-d'œuvre. Pire encore, les changements démographiques résultant de ces choix ont entraîné une baisse du PIB par habitant au Canada, selon plusieurs experts. En somme, rien ne démontre, bien au contraire, que le niveau actuel d'immigration ait des effets positifs sur la pénurie de main-d'œuvre et sur l'économie.

Recommandations rejetées

1. QUE le gouvernement du Québec réduise d'au moins la moitié l'immigration temporaire, en faisant passer le nombre de résidents non permanents de près de 616 000 en janvier 2025 à une cible de 250 000 à 300 000 d'ici quatre ans.

2. QUE le gouvernement du Québec fixe les seuils d'immigration permanente à 35 000 nouveaux résidents permanents par année.

3. QUE, dans le cadre de ces 35 000 admissions annuelles, le gouvernement du Québec augmente la part des réunifications familiales (conjoints, enfants et adoptions) et exige une connaissance du français pour les conjoints en âge de travailler.

4. QUE le gouvernement du Québec décrète un moratoire sur l'immigration économique permanente provenant de l'extérieur du Québec, pour le volet des travailleurs qualifiés, afin de sélectionner les nouveaux résidents permanents parmi les immigrants temporaires — soit les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires répondant aux exigences linguistiques.

5. QUE le gouvernement du Québec ramène graduellement le nombre d'étudiants étrangers à son niveau traditionnel de 50 000 par année, en accordant un traitement prioritaire aux programmes offerts en région.

6. QUE le gouvernement du Québec révise la politique de financement des universités en lien avec les étudiants étrangers.

7. QUE le gouvernement du Québec mette en place des permis de travail ouverts, régionaux et sectoriels, en remplacement des permis de travail fermés.

Notre maison citoyenne

assnat.qc.ca